

La question sociale en Belgique

COMMENT ELLE SE POSERA APRÈS LA GUERRE

LE jeudi 14 septembre, le Père Rutten, des dominicains, le célèbre général blanc des ouvriers catholiques belges d'avant la guerre, que nous avons connu, entendu et admiré au Canada, au cours de l'été 1915, donnait à Londres, où il vit depuis plusieurs mois, chargé de diriger les oeuvres de missions pour ses compatriotes réfugiés dans la grande cité, une conférence, en présence précisément d'un auditoire belge, sur cette question des plus importantes pour les sujets du roi Albert : " Comment se posera la question sociale en Belgique après la guerre ? " En souvenir du séjour qu'il a fait au milieu de nous, le sympathique dominicain a bien voulu nous envoyer, pour nos lecteurs, les bonnes feuilles de son solide et si vivant travail. Il est à lire et il est à méditer. Les idées du Père Rutten ne manquent pas de hardiesse. Mais elles sont celles d'un homme qui les a vécues en contact avec le monde ouvrier. Elles s'éclairent toujours du reste à la pure lumière de la morale évangélique. En particulier, dans l'étude de ce problème ardu qu'est celui d'une réorganisation sociale à effectuer au pays belge — un pays bilingue et qu'il connaît bien — on verra, avec profit pour plusieurs chez nous, qu'il sait, suivant sa propre expression, " envisager les choses de haut et faire abstraction des violences et des exagérations des extrémistes de tous les partis ". Nous tenons à remercier le Père Rutten de son intéressante communication ⁽¹⁾ tant en notre nom qu'en celui de nos lecteurs. — La Rédaction.

(1) Dans la lettre qui accompagnait cet envoi, et qui remonte déjà

A cette importante interrogation " comment se posera la question sociale en Belgique après la guerre ", il y en a qui sont tentés de répondre comme on répond à ceux qui demandent quand finira la guerre : — " Je n'en sais rien ! " Mais il est peu courageux, me semble-t-il, d'esquiver les difficultés parce qu'on ne peut pas avoir immédiatement de solution adéquate. N'avez-vous pas l'impression que les questions purement théoriques et inoffensives, de même que les sujets très spécialisés se prêtant à un examen approfondi, intéressent médiocrement, à l'heure actuelle, les publics mélangés et les esprits absorbés par les péripéties de la guerre ? D'autre part, vouloir envisager, dans son ensemble, un problème aussi vaste que le problème social, n'est-ce pas s'exposer à faire comme le fameux philosophe du moyen âge que la modestie n'étouffait pas, et qui entreprit, dit-on, d'écrire un traité intitulé : *De omni re scibili et quibusdam aliis — De toutes choses connaissables et de quelques autres encore ?* Il est sans doute très facile de plaisanter ce qu'on appelle l'innocente manie des braves gens qui passent leurs loisirs à élaborer des projets de réforme. Mais ceux qui ont pour de-

au 23 septembre, le Père Rutten nous donnait, au sujet des événements de guerre, les précisions que voici : " Le troisième hiver auquel on n'osait pas penser est maintenant à nos portes. Grâce à Dieu, on ne perd pas courage en Belgique. Mais que de séparations cruelles et prolongées dans presque toutes nos familles ! Mon secrétaire et remplaçant, le Père Nuyer, est déporté en Allemagne. Il paraît qu'il aurait distribué des brochures non autorisées ! Il ne ferait décidément pas bon pour moi lâ-bas ! N'étaient les nombreux blessés, on n'aurait pas l'impression, à Londres, pendant la journée, que c'est la guerre. Le prix des vivres reste élevé. Le soir c'est partout l'obscurité complète, et gare à celui qui " n'aveugle " pas ses fenêtres ! Les canons ont fait un vacarme infernal l'autre nuit, pendant la promenade des Zeppelins. J'ai vu sur place les débris de celui qui est tombé à quelques milles de Londres. C'était lamentable. Les cadavres étaient recroquevillés et méconnaissables. Il y a encore des sous-marins de temps en temps dans la Mer du Nord. Mais les transports militaires sont bien gardés. J'ai passé il y a dix jours, sans qu'il y ait eu la moindre alerte ".

visé le vieil adage *quieta non movere!* — (traduction libre) *ne pas secouer les dormeurs!*—ne perdent-ils pas de vue que la prudence n'est pas la seule des vertus capitales ? N'est-il pas plus charitable et plus avisé de se dire qu'au fond de tous ces projets, il y a souvent quelques idées justes et presque toujours un désir sincère de travailler, comme on peut, au bien-être de la patrie absente ?

Evidemment il serait naïf de vouloir tracer des plans de réforme définitifs, alors que peuvent survenir tant de faits nouveaux et de complications inattendues; mais ne serait-il pas téméraire de s'imaginer qu'à partir du moment de la rentrée nous aurons une sorte de science infuse ou une illumination subite remplaçant les travaux préparatoires qui s'imposent à tous? On a dit souvent: " Une question bien posée est une question partiellement résolue. " Alors j'ai pensé que je ne perdrais pas votre temps ni le mien en essayant de poser certaines questions sur lesquelles nous aurons à prendre position au lendemain de la libération. Permettez-moi de définir d'abord ce que la sociologie catholique entend par l'expression tant de fois employée de question sociale.

La Providence nous a fait sociaux autant que raisonnables. Nous naissons, nous vivons et nous mourons dans un milieu social déterminé. Notre triple vie physique, intellectuelle et morale bénéficie, à chaque instant, des travaux antérieurs ou actuels des membres de cette société. Par la sécurité, par l'hygiène et par le confort qu'elle nous garantit, la société écarte de nous mille dangers et d'innombrables inconvénients qui entraveraient l'expansion de cette triple vie. Les générations humaines qui se succèdent et se remplacent tiennent les unes aux autres comme les anneaux d'une même chaîne. Puisque nous puisons, à chaque instant, dans l'immense patrimoine de biens matériels, intellectuels et moraux, accumulés par les efforts de nos prédécesseurs et de nos contempo-

rains, nous avons le très strict devoir de l'enrichir, nous aussi, par notre apport. Nous n'avons surtout pas le droit de déployer notre activité individuelle, familiale, professionnelle et publique, sans nous soucier des conséquences que peuvent avoir, pour les autres, la façon dont nous l'exerçons. La doctrine sociale catholique n'est en somme que la transposition dans l'ordre temporel du dogme de la communion des saints qui nous enseigne que, dans la société surnaturelle qu'est l'Église, tous bénéficient des mérites et des prières de chacun, comme chacun bénéficie des mérites et des prières de tous. Rien n'est donc plus incompatible avec les principes fondamentaux de la sociologie catholique que l'individualisme. Dans la vie privée l'individualisme, tel que nous le concevons, aboutit au scepticisme et à l'indifférence, souvent même à la dureté de cœur et à ce qu'on est convenu d'appeler d'un mot encore peu académique le *je m'en fichisme*. Dans la vie conjugale, l'individualisme est une sorte d'égoïsme à deux, et dans la vie sociale, il a toujours provoqué des réactions exagérées et parfois des révolutions violentes.

Pour le sociologue catholique la question sociale est donc la question de savoir comment doivent être organisées les cinq sociétés fondamentales dont nous faisons partie, quels sont les droits et les devoirs des membres à l'égard de ces sociétés et des sociétés à l'égard de leurs membres, enfin quelles sont les règles qui doivent régir les rapports entre ces diverses sociétés. Les cinq sociétés fondamentales sont la société familiale, la société religieuse, la société civile, la société professionnelle et la société internationale des nations. Il m'est facile maintenant de délimiter mon sujet et de préciser davantage.

Devant nécessairement faire un choix dans les questions multiples qu'implique le problème social tel que je viens de le définir, je ne vous parlerai pas de la société primordiale

qu'est la famille. Un Etat n'étant en somme qu'un groupement de familles, tout ce qui tend à l'assainissement, au développement et à la protection de la vie de famille doit rester au premier plan des préoccupations de tout sociologue sérieux. Les questions d'éducation occupent évidemment la place prépondérante parmi les problèmes que soulève l'étude des besoins de la société familiale. Leur multiplicité et leur complexité même ne permettent pas de les traiter au cours d'une conférence isolée.

Je ne vous parlerai pas non plus des problèmes intéressant le bon fonctionnement de la société civile ni des questions politiques qui s'y rattachent. Pendant quelque temps du moins les questions politiques paraissent devoir être reléguées au second plan par les graves problèmes économiques et sociaux que nous aurons à résoudre.

Je ne m'attarderai pas davantage à vous parler de la société internationale des peuples ni des groupements internationaux constitués au sein des diverses nations. Tous deux traversent une crise sans précédent. Il est trop évident qu'après la guerre il faudra approfondir, plus que jamais, tous les problèmes du droit international public et du droit international privé.

Mais vous trouverez assez naturel, je pense, que j'essaie de me demander comment se posera, chez nous, après la guerre, le problème des luttes religieuses et de nos luttes sociales. Verrons-nous se réaliser, après la rentrée, la touchante idylle biblique du lion, du tigre et de l'agneau paisiblement couchés dans le même pré ? Mettons, puisqu'il est entendu que toute comparaison cloche, que le lion représente le parti catholique, le tigre, le parti libéral, et l'agneau, le parti socialiste. Précisément parce que le lion est un lion, le tigre un tigre, et l'agneau un agneau, il leur est difficile de vivre côte à côte, sans que l'un ait envie de manger l'autre et l'autre peur de

l'être. Les faits ne cessent pas d'être les faits parce qu'on aimerait mieux qu'ils ne le soient pas.

Néanmoins, ne semble-t-il pas que les questions d'intérêt économique ne suffiront jamais chez nous, comme dans les pays anglo-saxons, à classer les partis politiques d'une façon permanente! Les questions linguistiques pourraient certes le faire, mais tous ceux qui veulent, comme nous, le maintien de la Belgique une et indivisible, s'y opposeront de toutes leurs forces. Nous aurons très vraisemblablement, après la guerre, une politique internationale. Mais il serait prématuré de vouloir prédire la répercussion qu'elle pourrait avoir sur la classification des partis.

Assurément nos luttes religieuses disparaîtraient ou, du moins, revêtiraient un tout autre caractère, si la question religieuse était pour nous, catholiques, affaire purement individuelle, ne regardant que la conscience privée de chaque citoyen. Mais l'Eglise catholique revendique le caractère et les droits d'une société parfaite, et elle prétend posséder une doctrine de vie qui imprègne et enveloppe l'être vivant tout entier tel qu'il est dans la réalité. Elle s'adresse donc à l'être social aussi bien qu'à l'être raisonnable. Elle ne connaît pas d'individus isolés, mais des hommes vivant en société et dans une interdépendance continue. Sa morale est pour les gouvernements comme pour les particuliers, pour les chefs d'Etat comme pour les simples citoyens, elle est la même en temps de guerre qu'en temps de paix, elle est un corps qui ne peut se laisser mutiler sans suicide. Ce qu'on appelle à tort l'intransigeance doctrinale n'est au fond que de la très simple logique. Si je crois avec une absolue bonne foi à une vérité, pour moi démontrée, je ne puis plus accepter la possibilité d'une solution autre, sans détruire, du même coup, la certitude de la mienne. Sans doute le domaine de l'Eglise est un domaine purement spirituel, et il n'est pas difficile de

tracer, dans les livres, les limites de la sphère d'action du pouvoir civil et du pouvoir religieux, tous deux indépendants dans leur domaine. Mais il y a la théorie et il y a l'application. Entre les deux pouvoirs les points de contact sont inévitables. Dans une étude très remarquée de la *Revue Hebdomadaire*, l'académicien Boutroux vient de le rappeler avec une précision frappante.

“ Toute idée réelle, dit-il, est, en même temps qu'une idée, un commencement d'action extérieure, et toute action proprement humaine est la manifestation d'une idée. Cette condition se trouve dans l'activité, propre soit à l'Etat, soit à la conscience, en ce qui concerne la morale ou la religion. L'Etat représente la force. Comment ne pas souhaiter qu'il s'emploie à réaliser les idées les plus vraies et les plus hautes et qu'il mesure la grandeur de ses devoirs à l'étendue de son pouvoir? La conscience est le domaine de la liberté. Cette liberté serait-elle autre chose qu'un vain état d'âme et une jouissance stérile de l'individu, si elle ne tendait à l'effort, et, quand il le faut, à la lutte, pour modifier le monde d'après l'idéal qu'elle embrasse? Aussi, en fait, l'Etat, séparé des Eglises, s'occupera-t-il de maintes questions qui intéressent les Eglises. Et les Eglises, séparées de l'Etat, étendent-elles leur action à maint domaine où l'Etat se considère comme chez lui. Sur trois points, notamment, le contact entre l'Etat et les Eglises demeure inévitable: la bienfaisance, l'enseignement, le recrutement du personnel religieux. Il est certain que la conscience religieuse est opprimée s'il lui est interdit de se manifester dans ces trois domaines. Et il n'est pas moins certain que l'Etat ne peut se désintéresser d'aucun des éléments de la vie matérielle et morale de la nation. En vain donc les formules déclarent-elles séparés l'Etat et les Eglises. La réalité se joue des formules et fait s'affronter, sur des terrains communs, les puissances qui, d'après la théorie, devraient s'igno-

rer l'une l'autre. Le problème n'est donc pas résolu par le mot de séparation aussi définitivement qu'il semble aux esprits pour qui les formules jouissent d'un pouvoir magique".

S'il en est ainsi, qui ne voit le motif pour lequel des questions purement économiques ne suffisent pas à absorber l'activité politique d'un peuple comme le nôtre, dont c'est la grandeur d'aimer à se battre pour un idéal beaucoup plus que pour un intérêt ?

Aux yeux d'une grande fraction de nos contemporains, l'Eglise catholique représente avant tout le principe de l'autorité et de la hiérarchie. Société essentiellement internationale, composée de races et de peuples très divers, elle se désagrègerait fatalement, sans l'acceptation par tous d'une autorité souveraine et indiscutée dans le domaine religieux. Tout ce qui tend à la nationaliser, ou à lier son sort à des dynasties ou à des formes de gouvernement déterminées, est réprouvé par elle sans égard à qui que ce soit, car sa mission surnaturelle exclut toute idée de limitation. Pour nous, catholiques, l'autorité est directrice, préservatrice, et par conséquent gardienne et amie de la vraie liberté. Nous n'enseignons pas qu'un individu est absolument immoral s'il n'est pas croyant. Mais nous affirmons que pour l'ensemble des membres de la société, une morale sans base dogmatique incontestée, c'est-à-dire sans un législateur suprême et un juge souverain, est une morale sans origine suffisamment précise et sans sanction suffisamment efficace. Pour d'autres, au contraire, l'autorité, telle qu'elle existe dans l'Eglise catholique, est, sinon destructive, du moins trop peu respectueuse de la liberté et de l'initiative individuelles. Les prétentions de cette autorité semblent peu compatibles avec l'indépendance du pouvoir civil, désireux de grouper en un faisceau puissant tous les citoyens d'un même pays, quelles que soient leurs opinions sur l'origine et la destinée de l'homme. Nous luttons donc pour une idée sociale

fondamentale, pour une conception différente de la vie et de son orientation.

A les regarder du haut de ce sommet, nos luttes religieuses ne manquent, certes, ni de beauté ni d'élévation. Croyants et incroyants, nous avons tous, en Belgique comme en France, un trop grand fond d'idéalisme pour renoncer aux luttes d'idées. J'ai l'impression cependant, qu'après la guerre, il dépendra de l'élite de chaque parti d'enlever à nos luttes leur caractère souvent trop personnel et trop mesquin. La guerre nous a fourni la preuve que des hommes d'opinions diamétralement opposées peuvent collaborer cordialement au bien-être du pays. Il dépendra de nous de réagir contre les fanatiques, les chicaneurs et les acrobates de la surenchère, quelle que soit l'étiquette politique dont ils se parent. J'ose rêver d'un avenir où, sans renoncer le moins du monde à nos idées ni à l'apostolat en faveur de nos idées, nous accepterions tous généreusement le fait de la diversité des opinions, et où les candidats aux fonctions publiques, du moment qu'ils sont honnêtes et capables, ne seraient pas désavantagés ni dépassés parce qu'ils croient ou parce qu'il ne croient pas.

Ce que je viens de vous rappeler, au sujet de nos luttes religieuses, fournit l'explication du fait que la question scolaire revient périodiquement à l'ordre du jour de nos discussions publiques. Aucune autre ne soulève dans le Parlement et dans la presse des discussions aussi passionnées et aussi longues. Ne vous semble-t-il pas cependant qu'à l'heure actuelle, certaines solutions essentielles paraissent définitivement admises par tous les éléments non sectaires des divers partis ? Il faut garantir, d'une part, aux pères de famille la liberté, non seulement théorique, mais effective et intangible, du choix de l'école. Il faut exiger, d'autre part, que toutes les écoles enseignent les matières du programme officiel, aient des instituteurs diplômés, et acceptent une inspection minutieuse, organisée ou surveillée par l'Etat.

N'y a-t-il pas lieu, dans ces conditions, de répartir entre toutes les écoles communales, adoptées ou adoptables, les subsides votés par l'Etat, par la province et par la commune ? On objecte qu'à égalité de subsides l'enseignement catholique se trouverait, en fait, dans une situation privilégiée. Il a des ressources, des traditions et un corps enseignant vivant en communauté avec des besoins moindres que ceux d'une personne laïque et mariée. Beaucoup de communes importantes, pour prévenir cette inégalité, ont toujours refusé de subsidier les écoles libres. Elles affirment que les écoles communales sont accessibles à tous. Les catholiques ripostent que le droit du père de famille, estimant l'école neutre insuffisante, est aussi respectable que le droit de celui qui la trouve suffisante, et que, devant la loi, les deux droits se valent.

Encore qu'elle ne soit certes pas imperfectible, ne faut-il pas reconnaître que notre dernière loi scolaire du 19 mai 1914, modifiant celle de 1884 et celle de 1895, contient des dispositions nombreuses destinées à satisfaire les exigences et les susceptibilités les plus légitimes ? Par rapport au traitement, elle décrète un barème égal minimum pour les membres du personnel enseignant des trois sortes d'écoles. Elle admet des traitements moindres pour les instituteurs non-mariés et vivant en communauté. L'Etat répartit ses subsides entre toutes les écoles réunissant les conditions légales d'adoption. Les provinces et les communes — et c'est ici que les catholiques feront toujours des réserves — restent libres de n'intervenir pour rien dans le traitement du personnel des écoles libres. Elles doivent intervenir cependant dans le paiement des fournitures classiques dans toutes les écoles gratuites. On a estimé que la liberté du choix de l'école ne serait pas complète, si, dans certaines écoles, des enfants pauvres étaient tenus de rembourser le prix des fournitures classiques, tandis que celles-ci seraient livrées gratuitement

dans d'autres écoles. Les écoles privées, non adoptées, ne sont pas tenues, pour avoir droit aux subsides de l'Etat, d'inscrire l'enseignement de la religion dans leur programme. Il est interdit d'user de pression sur le père de famille pour lui imposer une école qui ne serait pas celle de son choix. Il est enjoint à l'instituteur de s'abstenir de toute attaque contre les personnes, quelles qu'elles soient, ou contre les convictions religieuses. Enfin, pour éviter les abus que l'on devine, elle soumet à l'approbation du pouvoir central les délibérations des conseils provinciaux et communaux relatives à l'organisation de réfectoires scolaires, de colonies scolaires, de distributions d'aliments ou de vêtements aux enfants des écoles et de subsides pour ces oeuvres.

Autre chose est de décréter tout cela, et autre chose de le faire partout loyalement observer. Il importe, dans cette question plus que dans toute autre, de s'inspirer du vieil adage romain tant de fois répété — *Quid leges sine moribus! Que valent les lois sans les moeurs!* Il y a la loi et il y a la politique administrative qui l'applique. Une politique administrative consciencieuse et modérée rend acceptables même les lois médiocres. Une politique administrative exclusive paralyse les intentions des législateurs les plus bienveillants. Osons dire que nous n'échappons pas plus que d'autres pays aux abus de cette seconde espèce de politique administrative. Il n'y a d'autre remède que l'action concertée, vigoureuse et persévérante, de ceux auxquels leur science et leur situation permettront demain de réagir avec autorité.

La plupart d'entre vous auront vu le film émouvant de la bataille de la Somme. Entre la ligne anglo-française d'il y a deux mois et demi et celle d'aujourd'hui, il y avait des villages, des champs, des prairies et des bois. Il n'y a plus que des amas de briques, d'in vraisemblables enchevêtrements de ferrailles disloquées et de poutres calcinées, des arbres tordant

vers le ciel leurs bras mutilés, des terres béantes et pulvérisées, comme si elles avaient été formidablement secouées par un tremblement de terre. Avant que le vétérinaire de la rue de la station, le boucher du coin et le sacristain ne recommencent à se disputer, parce qu'ils ont ou croient avoir des idées politiques différentes, il faudra bien retracer une rue de la station, refaire le coin et reconstruire la sacristie. Comme les terres déchirées par les obus et les explosions de mines, notre industrie et notre commerce ont été victimes d'un bouleversement sans précédent. Pour beaucoup de nos industriels et de nos négociants, tout ou presque tout est à refaire. Il faudra vivre avant de philosopher. C'est pourquoi je disais tout à l'heure qu'au lendemain de la guerre, pour tous les patriotes sérieux et sensés, les questions économiques et sociales passeront avant les questions politiques.

Des hommes expérimentés et consciencieux, dans lesquels nous pouvons avoir confiance, étudient les problèmes économiques de demain... Perfectionnement de l'enseignement professionnel, industriel et commercial, création d'un crédit à la fois souple et solide pour les besoins urgents du lendemain de la rentrée, reconstitution de nos débouchés perdus, réorganisation de notre régime consulaire, révision de nos traités de commerce, nationalisation du port d'Anvers, extension de notre marine marchande, de nos voies de communication, chemins de fer, routes et canaux, refonte de notre système d'impôts, reconstruction de nos localités détruites, répartition des indemnités aux victimes de la guerre, mesures préventives contre les abus de la spéculation tant à craindre au lendemain des grandes crises et mise au point de la loi sur les sociétés anonymes, modernisation de notre régime de bienfaisance publique, placement et utilisation digne d'eux des mutilés et des réformés de la guerre, réformes administratives multiples... que de problèmes urgents, et comme il

faudra tâcher de réagir contre ceux qui en compromettraient la solution en y mêlant des questions de parti et de personnes !

Mais il ne faut pas que l'importance du point de vue économique nous fasse oublier le point de vue social. Le bien-être d'une nation ne dépend pas seulement de la somme totale de biens utiles qu'elle possède, mais aussi de la manière dont ils sont répartis. Ce fut l'irréparable tort de l'économie politique individualiste du siècle dernier d'avoir méconnu une vérité qui nous paraît maintenant élémentaire.

Tout industriel intelligent cherche à faire rapporter à son capital le plus grand intérêt possible. Tant qu'il n'emploie pas des moyens malhonnêtes, on serait mal venu de le lui reprocher. Le capital de l'ouvrier, c'est sa force de travail. Il est naturel qu'il cherche, lui aussi, à tirer de son capital le meilleur intérêt possible sous forme de bons salaires et de bonnes conditions de travail. L'ouvrier intelligent sent, d'instinct, que l'isolement est pour lui synonyme d'impuissance ; il cherche, dès lors, dans l'association avec ses camarades de la même profession, le moyen de mettre à côté de son droit une force pour le défendre. Pendant la plus grande moitié du siècle dernier, le législateur n'a vu que les inconvénients toujours possibles de l'usage de ce droit, oubliant qu'aucun droit ne subsisterait plus s'il fallait supprimer tous ceux dont on peut abuser. Il paraîtra inouï à la génération qui suivra la nôtre que des vérités aussi simples aient été si longtemps contestées. La morale sociale catholique enseigne que les hommes ne sont pas seulement unis et solidaires par le fait d'être issus d'une même souche, d'habiter un même territoire ou de professer la même croyance ; ils le sont aussi par le fait d'exercer la même profession. Voici, par exemple, des ouvrières lingères ou dentelières, encore jeunes filles et vivant chez leurs parents. Dans les ressources globales du ménage, leur salaire n'est considéré que comme un appoint. Voici,

d'autre part, des dentelières ou des lingères, veuves, vieilles filles ou femmes mariées, ayant charge d'enfants, d'un mari ou de parents âgés ou malades. Ces dernières n'ont ou ne veulent avoir d'autres ressources que leur salaire. Les premières peuvent-elles, bien entendu pour un travail de même valeur, sous prétexte qu'elles ont moins de besoins, accepter un salaire très bas, que la concurrence imposera le lendemain aux secondes, sans égard aux charges sacrées qui pèsent sur elles? L'individualisme répond oui, la morale sociale catholique répond non. C'est ma conviction profonde que la paix sociale, dont nous aurons tant besoin après la rentrée, ne sera garantie que par la reconnaissance loyale et généreuse du droit syndical de l'ouvrier et de l'employé.

Mais le développement inévitable des organisations professionnelles ouvrières entraînera évidemment le développement parallèle des associations patronales. Les verrons-nous, dès lors, se dresser l'une contre l'autre, comme deux camps irréductiblement hostiles, s'épuisant en combats sans cesse renouvelés? Ou bien envisageront-elles la lutte comme une éventualité possible, mais déplorable, à laquelle on ne se résigne qu'après avoir eu vainement recours à tous les moyens de conciliation et d'arbitrage ?

Les organisations syndicales, qu'elles soient ouvrières ou patronales, peuvent devenir de deux façons des forces destructives, accumulatrices de ruines presque irréparables. Elles le deviennent, ou bien par l'insuffisance de la valeur intellectuelle ou morale de leurs dirigeants et de leurs membres, ou bien par la diffusion d'idées fausses ou utopiques sur la mission et les droits de leurs organisations. Dans le premier cas, nous avons une force indisciplinée et aveugle rendant antipathiques les meilleures causes et stérilisant les efforts les plus louables. Dans le second cas, nous avons, tout au moins au début, une force disciplinée et réelle, mais s'épuisant rapi-

dement dans des luttes inutiles ou à la poursuite de rêves irréalisables. Dès lors, la garantie la plus sûre pour prévenir des conflits désastreux ne peut être que l'affinement du sentiment des responsabilités syndicales chez les ouvriers comme chez les patrons. Il faut profiter de chaque occasion pour rappeler aux ouvriers comme aux patrons que la force de l'argent et la force du nombre sont par elles-mêmes des forces brutales, par lesquelles on peut être momentanément vaincu mais devant lesquelles on ne s'incline jamais. Elles sont une nuisance publique, si elles ne sont pas guidées et dominées par deux autres forces incomparablement supérieures : celle de l'intelligence et celle que donne le sentiment du devoir. Il y a une tyrannie syndicale ouvrière comme il y a une tyrannie syndicale patronale, et ceux qui flattent les masses ne me paraissent pas plus intéressants que ceux qui flattent les princes.

Rien ne grandit davantage le prestige des syndicats ouvriers que d'inculquer à leurs membres le sentiment de la dignité de leur profession. Ce n'est pas aimer sincèrement les ouvriers que de ne pas oser leur dire qu'ils perdent des sympathies précieuses, parce qu'on constate parfois chez plusieurs d'entre eux je ne sais quelle oblitération du sens moral dans la façon de s'acquitter de leur besogne : le travail est expédié comme une corvée au lieu d'être l'accomplissement consciencieux d'un devoir ennoblissant, les matières premières sont peu économisées, l'outillage est insuffisamment soigné, entre le temps de présence à l'usine et les heures effectivement consacrées au travail productif l'écart est souvent très grand. Beaucoup de nos ouvriers belges ont constaté dans certaines usines anglaises une limitation de la production parfois déconcertante. Favorisée par sa situation géographique, par sa puissante marine et par ses immenses colonies, l'Angleterre peut résister plus longtemps que tout autre pays

à pareil régime. S'il se généralisait chez nous, ce serait la ruine à bref délai. Ce serait aussi l'excuse de ceux qui s'en vont répétant partout que plus on fait pour les ouvriers, plus ils deviennent exigeants. C'est la formule commode de ceux qui de toutes les lois économiques préfèrent la loi de l'économie des forces.

J'espère ne froisser personne en me permettant de croire tout haut que les événements de ces deux dernières années n'auront pas renforcé la valeur des théories marxistes sur la lutte des classes. Ne vous semble-t-il pas que sous ce rapport des symptômes rassurants se dégagent de certains discours du récent congrès des *Trade Unions* à Birmingham ?

N'avez-vous pas remarqué les réflexions si sensées qu'on lit depuis quelque temps dans le journal de Gustave Hervé, peu suspect, je pense, d'attaches capitalistes? J'y vois des déclarations comme celles-ci: " L'autorité, nous sommes-nous assez moqué de cette chose-là ! L'autorité, disions-nous, c'est bon pour les Allemands. La masse du peuple était convaincue chez nous que l'autorité n'était pas un principe démocratique, mais une survivance de l'ancien régime et que plus on marchait vers le progrès, moins on devait obéir. "... " La société actuelle ne vivra pas éternellement, après elle il y en aura d'autres; mais il y aura toujours des élites, parce qu'il n'est pas possible de gouverner les hommes sans celles-ci."... " La nouvelle mentalité de la classe ouvrière doit être exclusivement économique et réaliste; il est de l'intérêt des travailleurs d'appeler à la tête de leurs associations ceux de leurs camarades qui connaissent le mieux leur métier et qui sont les plus capables d'en discuter le côté technique avec leurs patrons; ils doivent s'attacher à comprendre les conditions de leur profession, afin que leurs revendications aient un caractère sérieux et s'inspirent des réalités. Il faut aussi, dans une démocratie ouvrière, où l'on agit par discipline volontai-

re et non par contrainte, qu'il se crée des points d'honneur. Il y en a un notamment qui lui est indispensable et qu'elle doit cultiver scrupuleusement : c'est le respect du contrat, condition sans laquelle il ne saurait y avoir pour elle de progrès." "L'association du capital et de la main-d'oeuvre est la direction vers laquelle nous tendons irrésistiblement, quelles que soient ses difficultés d'application. La paix sociale ne peut régner que si les ouvriers qui travaillent dans une usine y sont attachés par un lien durable que ne crée pas l'institution du salaire." Je ne vois pas, je l'avoue, le contrat d'association substitué, dans un avenir très prochain, au contrat de salaire, mais il faudra reprendre d'urgence l'étude de la participation aux bénéfices si difficile à formuler, et multiplier les organismes de conciliation et d'arbitrage.

Nous serions inexcusables, si nous ne profitions pas de l'occasion unique qui va nous être offerte pour essayer de résoudre deux autres problèmes dont il serait difficile d'exagérer l'importance.

Puisque nous aurons tant à reconstruire après la guerre, multiplions, pour le bonheur et pour le bien-être de nos populations, les foyers hygiéniques et agréables. Nos administrations communales ne sont pas désarmées, vous le savez, en matière d'hygiène. Mais dans trop de communes les luttes politiques sont si vives qu'on hésite longtemps à contrarier un bon électeur tirant son principal revenu de la location de taudis étroits et malsains. Souvent des mesures partielles n'aboutissent qu'à déplacer le mal au lieu de le détruire. On démolit un bloc de maisons dans un quartier surpeuplé, les expulsés s'en vont encombrer un autre quartier qui n'avait vraiment pas besoin de l'être. La facilité croissante et le bon marché des communications vers la banlieue pourront seuls déterminer les ouvriers et les employés à s'éloigner des centres congestionnés. Mais il ne faudra pas pousser à l'autre

excès, qui serait de multiplier encore les abonnements de chemin de fer à prix réduits. J'ai vu de trop près la vie abrutissante de milliers d'ouvriers flamands, ayant à faire tous les jours, quatre, cinq et jusqu'à six heures de chemin de fer, dans des voitures bondées où, en hiver, l'air est irrespirable. L'avantage d'habiter la campagne est ici singulièrement diminué par les inconvénients de ces longs trajets et des stations prolongées dans les cabarets des environs des gares. Nous avons, en Belgique, assez de compétences spécialisées dans la question des habitations à bon marché, pour pouvoir espérer l'élaboration de projets d'ensemble. Le système d'achats par petits paquets et d'expropriation par petits morceaux nous a coûté trop cher dans le passé, pour que nos administrations ne tâchent pas d'éviter les vieux errements.

Nous aurons après la guerre une occasion unique de prendre des mesures décisives pour enrayer la grande calamité sociale qu'est l'alcoolisme. On ose à peine espérer chez nous un accord de tous les partis sur la solution radicale que serait la prohibition totale de l'alcool. Si l'exemple de certains pays étrangers, ayant complètement supprimé l'alcool, est maintenu après la guerre par nos puissants voisins, nous aurons honte, je pense, de ne pas faire comme eux. Personne ne songe plus à refaire des lois-emplâtres comme celle de 1889 imposant les nouveaux débits ou celle de 1912 sur les taxes d'ouverture. L'insuffisance de pareilles mesures nous paraît, à l'heure actuelle, presque ridicule. Le système de la monopolisation ne semble pas devoir amener des résultats décisifs, et la conception de l'Etat industriel n'a pas beaucoup de chance d'être popularisée chez nous. Seul le relèvement des droits sur l'alcool, combiné avec la propagande anti-alcoolique, a produit d'heureux résultats. C'est dans cette voie qu'il faudra s'engager si la suppression radicale n'est pas décidée. Dans tous les cas, il faudra ériger en délit et frap-

per de peines sévères le fait de vendre ou de procurer de l'alcool à des personnes mineures surtout dans les usines.

Je ne vous étonnerai pas beaucoup si, avant de terminer, je vous soumetts quelques réflexions sur la question flamande.

Voici trois observations préliminaires sur lesquelles l'accord entre nous sera unanime. Il faut d'abord qu'on étudie la question non seulement dans un sincère esprit de conciliation, mais aussi avec le ferme propos de raffermir l'union des deux fractions du pays, et de maintenir entre elles un contact sans lequel notre unité nationale serait tôt ou tard compromise. Il semble que les conditions atmosphériques de certains bureaux de rédaction agissent visiblement sur le système nerveux de leurs occupants. Quelques lions flamands et quelques coqs wallons ont manifestement perdu ce sens de la mesure que notre bon sens national exige d'instinct de ceux qui veulent nous conduire. Il me revient qu'au front et dans le pays occupé le désir d'un accord cordial est quasi unanime. Les adversaires les plus farouches du système plural ne refuseront pas de donner une voix de plus dans la solution de la question flamande à ceux qui se battent pour l'unité du pays, à l'immense majorité de ceux qui attendent en Belgique occupée. Il faut, en second lieu, que nous soyons tous décidés à vider la question entre nous. Elle ne regarde que nous, et, après comme pendant la guerre, nous ne devons pas tolérer l'immixtion d'éléments étrangers. Avant la guerre, la Belgique, hétérogène au point de vue ethnique et linguistique, trouvait dans le statut de la neutralité permanente une arme solide pour résister à toute velléité d'intrusion étrangère dans nos conflits de langue. La neutralité belge ne paraissant pas devoir survivre, tout au moins dans sa forme actuelle, il faudra, à défaut d'un régime juridique nous défendant contre nous-mêmes, tendre d'autant plus consciencieusement vers un idéal national commun. Il faut, en troisième lieu, que les di-

rigeants vraiment autorisés du mouvement flamand n'apparaissent pas aux Wallons comme des adversaires de la langue et de la culture françaises. Pour tout Flamand conscient de ses devoirs patriotiques — et la réciproque vaut évidemment pour les Wallons — le français n'est pas une langue étrangère, comme l'anglais ou l'italien. C'est une de nos deux langues nationales. S'obstiner à vouloir ignorer l'une d'elles équivaut à vouloir rester étranger à la vie et aux aspirations intimes de la moitié de ses compatriotes.

Me serait-il permis, sous le bénéfice de ces observations préliminaires, de vous demander d'envisager la question flamande de haut, abstraction faite des violences et des exagérations des extrémistes ? Qu'est-ce donc pour le Français que la langue française ? Pour lui, et il ne se trompe pas, elle est claire comme un cristal, souple et tranchante comme une épée, caressante comme la brise qui vient du large, harmonieuse comme le chant du vent dans les blés et sur les eaux. Elle est à ses oreilles ce que sont à ses yeux les beautés si variées de sa terre natale. Il l'appelle le doux parler de France. Et il a raison. Par elle, ceux qui sont morts depuis longtemps peuvent encore lui rappeler leurs espoirs, leurs affections, leurs joies et leurs tristesses. C'est elle qui le rapproche des êtres aimés qui sont au loin. Toute la poésie du passé et du présent est déposée en elle comme dans un reliquaire précieux. Elle est l'expression, souvent émouvante, de cette unité nationale historique, cimentée plus que jamais par le sang de ses fils et par les larmes de ses filles. Elle est l'extériorisation de l'âme française, qu'il sent palpiter des collines de l'Alsace aux sommets des Pyrénées. Qu'on essaie donc de la lui prendre, cette langue, héritage des luttes passées et symbole des luttes présentes ! Il la défendra comme une mère défend son enfant. Dans tout effort, fait par l'étranger, pour s'exprimer en français, il saluera un hommage rendu à la lan-

gue limpide qui a tant enrichi le patrimoine intellectuel commun à toute l'humanité. Mais il n'admettrait pas qu'un homme de son pays, briguant une situation officielle, ne se donnât même pas la peine de la parler convenablement. Pourquoi n'admettrions-nous pas chez les autres les sentiments qu'à juste titre nous aimons et admirons chez les Français ?

Sans doute, si l'on se met à compter ceux qui parlent le français et ceux qui parlent le flamand et à ne les comparer qu'au point de vue de la puissance de l'expansion mondiale, le français est une grande langue et le flamand une petite langue. Ce n'est certes pas nous, qui incarnons si superbement le droit des petites nations, qui voudrions méconnaître les droits des petites langues. Toute l'histoire l'atteste : on renverse des gouvernements et des dynasties, on disperse des peuples, on les soumet de gré ou de force ; mais on n'anéantit pas une race et on ne détruit pas une langue. Sans doute, une seconde langue s'ajoute utilement, même pour l'ouvrier, à la langue maternelle. Mais elle ne la remplace jamais. Voudriez-vous que l'homme de la Flandre ou de la Campine devienne une sorte d'être anormal qui, pour avoir cessé d'être flamand, ne serait pas devenu français ? Que d'autres le comprennent ou ne le comprennent pas, cet homme sent qu'il est d'une race qui a, elle aussi, son genre propre de beauté et de force, des traditions séculaires, un art, des moeurs et une originalité auxquels il ne vaudrait vraiment pas la peine de renoncer pour aller grossir la tribu des Beulemans. Un abîme le séparera toujours de ses compatriotes inconscients d'une vérité aussi fondamentale. Quand nous allons lui dire : *Mon ami, il vous est très utile de connaître le français, n'a-t-il pas le droit de répondre : C'est entendu, je l'apprendrai ; mais alors que ceux qui ont plus d'instruction et de temps que nous nous fassent l'honneur d'apprendre aussi notre langue.* Dieu me garde de juger sévèrement ceux qui furent victimes d'une

éducation dont ils sont les premiers à regretter les lacunes ; mais les Flamands n'ont-ils pas le droit de se sentir froissés de voir des hommes influents, nés dans leur voisinage, qui ne voudraient pas paraître devant eux avec des habits déchirés ou sales, leur parler une langue lamentablement estropiée ou détestablement prononcée? Quand les représentants du pouvoir et de la science ne savent pas s'exprimer, avec aisance, dans la langue maternelle du peuple au milieu duquel ils vivent, ils méconnaissent leur devoir social, ils multiplient les malentendus, ils froissent le peuple dans son amour-propre légitime, ils le condamnent à une infériorité imméritée et compromettent gravement la paix intérieure et l'unité nationale. Nous sommes un pays de vie intense, formé par deux races qui se complètent, et dont les qualités diverses, mais unies, peuvent converger puissamment vers un même but. Une femme de lettres, qui est en même temps une grande femme d'œuvres, l'écrivait récemment dans le journal flamand qu'elle publie à La Panne : *Plus les Flamands seront flamands, et plus les Wallons seront wallons, mieux cela vaudra pour la patrie commune. Puissent les Wallons et les Flamands, au lendemain de la guerre, rivaliser d'attachement à la Belgique reconquise, comme ils ont rivalisé de courage pour la défendre sur les champs de bataille !*

N'avez-vous pas l'impression que, si nous voulions toujours envisager la question flamande du point de vue que je viens de vous rappeler, les quelques protagonistes d'une soi-disant grande Neerlande, aussi bien que les rares partisans d'une sorte d'inféodation de la Wallonie à la France, ne se sentiraient jamais suivis par l'immense majorité du peuple belge? La contrainte, surtout en matière linguistique, n'aboutira jamais, chez nous, à des résultats durables. Il vaut mieux développer le sentiment de la fierté de race, de la responsabilité sociale et des besoins sacrés de l'unité nationale.

Un dominicain reste toujours quelque peu prédicateur, même quand il fait des conférences. Me serait-il permis de demander à tous ceux d'entre vous qui partagent mes croyances de ne pas s'effrayer de l'évolution démocratique que les événements actuels n'auront fait que précipiter ? La démocratie, entendue dans le sens d'une aspiration profonde vers une moindre inégalité, surtout au point de départ, n'a rien de commun avec la démagogie ou avec les chimères égalitaires. L'autorité morale, appelée à la canaliser, ne fera en somme que rendre le courant plus régulier et plus irrésistible. En nous montrant, dans tous les hommes quels qu'ils soient, les enfants d'un même père, l'ordre social chrétien comporte un idéal toujours progressif, l'affirmation de plus en plus effective de la dignité humaine que tous incarnent, la manifestation de plus en plus positive d'une fraternité dont personne n'est exclu, l'élargissement de l'activité de tous par une intervention généreusement admise dans le gouvernement des sociétés auxquelles la vie nous rattache.

Peu de temps avant la guerre, je visitai longuement la cathédrale de Reims. Je montai dans l'immense toiture, je fis le tour des chapelles latérales, et, de derrière le maître-autel, je vis, dans la célèbre verrière du fond, le soleil se coucher dans une apothéose de couleurs flamboyantes. Je constatai que les plus petits motifs architecturaux des chapelles latérales et les gargouilles du toit avaient été achevés avec autant de soin que les statues du grand portail et les chapiteaux des colonnes de la nef centrale. Pendant plus d'un siècle, tout un peuple y avait travaillé. L'un prêtait son génie architectural, l'autre son talent de dessinateur ou de sculpteur, les plus humbles donnaient un coup de bêche, apportaient ou façonnaient les pierres. Lentement la cathédrale s'élevait, construction anonyme et magnifique d'une collectivité qu'inspira un idéal unique.

Nous ne sommes plus, comme les bâtisseurs de nos vieilles cathédrales, unis dans la même foi. Mais, il y a deux ans, un même sursaut d'indignation nous dressa tous contre l'envahisseur brutal. Depuis lors, un même courage nous anime, un même espoir nous soutient et un même idéal patriotique nous guide. C'est assez pour apporter, nous aussi, notre coup de bêche, notre pierre ou nos talents d'organisation, à la grande oeuvre de la reconstruction d'une Belgique plus unie, plus prospère et plus aimée.

G. C. RUTTEN, o. p.,

secrétaire général des syndicats chrétiens
de Belgique.

La guerre et la paix

Les vraies causes de la guerre et les vraies conditions
de la paix

I

L'INSIGNIFIANCE de l'homme, pris isolément et considéré en lui-même, n'est pas à démontrer : elle est l'évidence même. Que vaut un éphémère petit individu, du nom de Pierre ou Paul, perdu au milieu de milliards d'individus semblables, qui ont passé et passeront sur notre planète, laquelle n'est, à son tour, qu'un monde très modeste parmi les trillions de mondes roulant dans les immensités de l'espace et portant, eux aussi, leur charge d'êtres vivants ? Autant demander ce que vaut une gouttelette dans les mers et les fleuves ; ce que vaut un grain de sable sur les grèves balayées par les vagues des océans ; ce que vaut une feuille dans les forêts vierges, qu'ont verdies et verdiront encore des milliers de printemps.

Sans doute, il n'est pas rien. Dans le chiffre qui mesure l'humanité, il est une unité, et c'est d'unités pareilles à lui-même que l'espèce est composée ; il a son rôle, tout humble qu'il soit, à jouer dans le drame humain ; il est un des millions d'acteurs, qui paraissent sur la scène terrestre, chacun à leur tour ; il est une de ces forces minuscules qui, réunies ensemble, permettent au genre humain de s'emparer du sol, de constituer des nations, de produire des oeuvres durables dans le domaine de l'art et de la science, enfin de se perpétuer

à travers le flux des vies passagères. Il se peut même que, par certaines qualités qui lui sont propres, il donne une impulsion particulière à l'activité de la race, qu'il soit un acteur en vedette, qu'il se distingue du reste de la troupe pour le temps où il occupe le théâtre, qu'il fasse avancer notablement son art, et que, tandis que la plupart de ses associés seront oubliés à peine rentrés dans la coulisse, la postérité puisse garder son nom à lui, l'inscrire dans les monuments du passé, lui dresser des statues, le sacrer grand homme.

Mais, tout comme le petit, le grand homme n'est jamais qu'une unité dans la succession des mortels : il n'y paraît toujours, selon l'énergique expression de Bossuet, que pour faire nombre. Et puis, pas plus qu'aucun autre, il ne s'est donné l'existence. A un Voltaire ou à un Renan, tout aussi bien qu'à Job, Dieu pouvait dire : " Où étais-tu quand je jetais les bases de l'univers, quand j'ornais les cieus de leurs millions d'astres et la terre de ses millions de fleurs ? Où étais-tu, il y a seulement cent ans, alors que les fleuves avaient commencé leur cours et que les montagnes dressaient leur crête majestueuse depuis des milliers d'années, alors que ce soleil, dont tu jouis aujourd'hui, avait déjà éclairé des myriades de tes devanciers ? "

Si le soi-disant grand homme est venu dans telle portion du temps, dans tel siècle, sur tel continent, dans telle famille et telle nation, c'est parce que l'auteur des choses avait marqué sa place à telle époque et à tel endroit ; s'il a connu des circonstances qui ont singulièrement favorisé le développement de ses facultés et l'ont poussé d'un élan rapide vers ce que ses pareils appellent la gloire, s'il a été un bienfaiteur de sa race, un héros, un saint, un rédempteur, c'est encore uniquement parce que le créateur en avait décidé ainsi ; s'il a trouvé dans son berceau une couronne, la richesse, les honneurs, si l'aurole du génie s'est posée sur son jeune front,

c'est parce que le dramaturge divin, qui a monté de toutes pièces la tragi-comédie qu'est l'histoire de notre race, lui avait destiné ces faveurs en vue du rôle qu'il lui avait assigné d'avance.

Il ne saurait se glorifier ni de ses talents, ni de ses avantages extérieurs; il ne saurait en profiter pour s'exalter au-dessus de ses compagnons de misère; puisque, tout comme le plus pauvre et le plus inintelligent d'entre eux, il ne tient rien de lui-même; puisque, sans le décret bienveillant, mais souverainement libre, de son créateur, il serait éternellement demeuré dans le royaume des possibles, où Dieu contemple d'innombrables êtres de tout genre et de toute espèce, qui pourraient tout aussi bien glorifier son essence infiniment imitable en étant actualisés, mais qu'il ne juge pas utile d'admettre à la jouissance du moindre degré d'être réel.

Toute créature raisonnable, qui a une juste idée de sa condition, qui se rend compte qu'elle n'a part à la vie que par la grâce d'un autre, qu'elle n'est là que pour exécuter le plan de cet autre, prend bien garde de se plaindre de son sort. Il importe peu qu'elle soit riche ou pauvre, qu'elle s'amuse ou s'ennuie, qu'elle jouisse ou souffre, qu'elle vive une vie longue ou courte, qu'elle se consume dans l'obscurité ou s'épanouisse au grand jour de la célébrité: son bien-être, ses intérêts, ses jouissances sont quelque chose de très secondaire; elle appartient au maître, dont elle est l'ouvrage, et de qui elle a reçu le plus petit atome de sa chair comme la plus haute de ses pensées; elle existe pour le servir; elle est entre ses mains un instrument, libre, mais non indépendant. Pourvu qu'elle contribue, dans la mesure qu'il a voulue, à procurer la fin que ce maître suprême s'est proposée en la créant, elle ne demande rien de plus. Plaît-il à son souverain de se servir d'elle pour affirmer son domaine absolu sur toute chose en la frappant dans ses biens, dans sa chair, dans ses enfants, en rasant ses

moissons par la foudre, en détruisant ses troupeaux par un mal mystérieux, en ravageant ses os et ses muscles par la lèpre, les ulcères et autres plaies, elle se soumet, en sanglotant peut-être, mais sans murmure. Avec Job elle s'écrie : " Le Seigneur m'avait donné ces biens, il me les a ôtés, que son saint nom soit béni ! " Et ce disant, elle fait simplement preuve de sagesse.

Sous l'aiguillon de la douleur que lui avait causée la mort prématurée de sa fille, Victor Hugo a écrit :

C'était le bonheur de ma vie
 De voir ses yeux me regarder...
 Si ce Dieu n'a pas voulu clore
 L'oeuvre qu'il me fit commencer,
 S'il veut que je travaille encore,
Il n'avait qu'à me la laisser !

 Elle faisait mon sort prospère
 Mon travail léger, mon ciel bleu.
 Lorsqu'elle me disait " mon père ",
 Tout mon coeur criait : " mon Dieu ! "

Eh bien ! Il faut encore crier " mon Dieu ! " même après que l'enfant a cessé de crier " mon père ! " Il faut continuer l'oeuvre commencée même après que le soutien a disparu. L'homme n'a jamais le droit de dire : " Dieu n'avait qu'à faire cela, Dieu n'avait qu'à me laisser ma fille, Dieu n'avait qu'à me laisser la santé, Dieu n'avait qu'à me laisser ma fortune ", comme l'a chanté ailleurs le même poète mieux inspiré.

Puisque ces choses sont, c'est qu'il faut qu'elles soient. Le néant parvenu qu'est l'homme n'a pas à commander à l'être pur. Si sa douleur entre dans le plan conçu par l'Eternel, il n'a qu'à l'accepter humblement ; il n'a qu'à porter, " à ce Père auquel il faut croire, les morceaux de ce coeur qu'il a brisé, en

convenant qu'il est bon que ce coeur ait saigné, puisque Dieu l'a voulu". (1)

La créature vraiment raisonnable n'en continue pas moins à reconnaître qu'elle est l'oeuvre d'un ouvrier essentiellement bon.

Outre qu'étant la plénitude de l'être, il est par le fait même le bien total, et qu'avec un tel bien le mal ne saurait coexister, qu'est-ce qui a pu déterminer l'artiste suprême à extérioriser l'image qu'il portait dans son intelligence, sinon la complaisance qu'il goûtait dans sa contemplation? L'ayant extériorisée, il ne peut pas ne pas vouloir le degré de perfection qui lui est propre; car c'est ainsi seulement qu'elle lui fera honneur.

Quels que soient les événements où la créature se trouve mêlée, ils sont donc nécessairement ordonnés à son achève-

(1) On sait que Victor Hugo a été intarissable au sujet de la perte de sa fille. Il a écrit dans un autre recueil :

..... aube pure,
 Tout chantait sous ces frais berceaux,
 Ma famille avec la nature,
 Mes enfants avec les oiseaux !

 C'était ma fée
 Et le doux astre de mes yeux !

Soit! mais la fée s'est envolée, l'astre s'est éteint; il n'en faut pas moins continuer à marcher l'oeil fixé sur un but bien au-delà de l'astre passager qui avait brillé à nos regards, vers un but qui est lui-même l'astre par excellence, astre fixe, lui, et qui ne risque pas de s'éteindre. Nous ne pouvons faire d'une créature, toute fée qu'elle nous semble, le pivot de notre vie. Le pivot est trop fragile. En tombant inopinément, du reste, il nous avertit qu'il nous faut chercher ailleurs notre soutien. C'est là une des meilleures leçons de la souffrance, ce qui en fait la *bonne souffrance*. Victor Hugo ne l'a pas trop compris. Il nous a répété aussi bien souvent qu'il entrevoyait les cieus, qu'il pensait à Dieu; mais toujours quand il était pris par le charme de la créature. C'était la jouissance du bienfait qui le faisait penser au bienfaiteur — amour peu désintéressé !

ment. Que celle-ci ne pénètre pas le dessein ultime que s'est proposé son auteur en la jetant dans un engrenage dont sa souffrance physique et morale forme un rouage essentiel, elle ne s'en étonne pas. N'est-il pas naturel que les pensées et les voies de l'infini échappent à la compréhension d'un esprit fini? Mais elle sait pertinemment que l'engrenage est monté par une main savante et sage et qu'elle n'a pu y être engagée rien que pour y être broyée dans ses fibres les plus secrètes. Que ce soit par la douleur ou la joie, elle sait que les exigences et les aspirations fondamentales de son être doivent être comblées. Si elles ne le sont pas sur la terre et dans cette vie, elle conclut simplement qu'elles le seront ailleurs et dans un avenir qui ne peut lui manquer. Forte de cet espoir, que rien ne saurait lui arracher, elle ne maudit pas la vie d'épreuve qui est son lot momentané; encore moins est-elle tentée de s'en débarrasser prématurément. A l'exemple d'un saint Martin, elle accepte de subir peines et labeurs aussi longtemps que le maître le voudra, très sûre qu'aux maux de son existence passagère répondront des compensations proportionnées. Elle ne maudit pas davantage la mort. Avertie par une voix qui monte du fond d'elle-même, par une de ces voix qui ne peuvent être que l'écho du verbe créateur, elle est bien convaincue que, en dépit des apparences, elle ne périt pas tout entière, qu'elle n'est détruite que pour être transformée, qu'elle ne meurt que pour revivre de la véritable vie, d'une vie immortelle, où la gloire succèdera à l'opprobre, la joie à la douleur, la richesse au dénuement, le rassasiement aux tortures de la faim. Jusque dans les angoisses du trépas elle garde sa confiance en son Seigneur, elle sait qu'elle ne sera pas confondue.

Mais si la confiance subsiste, malgré tout, dans l'âme du serviteur qui a la certitude d'avoir affaire à un maître nécessairement et parfaitement bon, si elle en bannit la pusillani-

mité, la terreur et la désespérance, elle n'en exclut nullement l'humilité. Confiance et humilité sont deux vertus qui n'ont rien de contradictoire, qui vont même très bien ensemble, l'une naissant d'un coup d'oeil sur la bonté infinie, l'autre de la considération de notre néant. Les écrivains ascétiques sont unanimes à faire de l'humilité le fondement de toute vie spirituelle bien réglée. Pour nous convaincre de la justesse de leurs dires, il suffit de nous rappeler que l'humilité nous établit dans le vrai, en maintenant l'ordre et l'équilibre entre les êtres. Elle estime Dieu à sa valeur, c'est-à-dire qu'elle le tient pour le tout-puissant, l'être subsistant par lui-même, principe et fin de tous les autres êtres, l'alpha et l'oméga de la création. A lui de la part de ses créatures respect, louange, adoration et surtout soumission complète ! Elle n'est pas portée à lui préférer un bien sensible, quelque séduisant qu'il apparaisse ; elle comprend que ce serait renverser la hiérarchie des choses, mettre le passager à la place de l'immuable, la partie à la place du tout, le fini à la place de l'infini, que ce serait introduire dans l'univers un désordre, dont les conséquences ne pourraient qu'être incalculables.

Hélas ! nous savons que ce désordre fut introduit dans la petite portion d'univers qui nous sert d'habitat, dès l'origine de notre race. Nous savons que le premier homme et la première femme, par une aberration qui en dit long sur la caducité de toute créature, violèrent un ordre formel du créateur, entraînant ainsi dans sa disgrâce et son inimitié toutes les générations qui devaient sortir d'eux. Par un effet de la miséricorde divine le mal ne fut pas irréparable ; mais après une telle catastrophe l'humilité ne devenait que plus nécessaire aux fils d'Adam. Elle n'était plus seulement provoquée chez eux par la pensée de leur néant ; elle l'était plus encore par le souvenir de la faute de leur père selon la chair, et par les innombrables péchés personnels, où la révolte des puissances inférieures, résultat du crime originel, allait les pousser.

Tout pardonné qu'il fut, l'homme pécheur ne devait plus oublier son ignominie et son ingratitude. Confusion, honte, repentir, pénitence, tels étaient les sentiments qui lui siéaient désormais. Bien plus, s'il se rendait compte de l'étendue du désordre où il était tombé, il ne devait plus avoir de repos qu'il n'eût vengé sur lui-même les droits si tristement méconnus de son créateur. Macérations et privations de toute sorte, cilices, chaînes de fer, jeûnes, veilles, il ne pouvait inventer rien de trop afflictif pour punir le rebelle qu'il portait en lui. Tout cela n'était qu'un effort pour tenter de rétablir l'équilibre universel, si lamentablement troublé par ses crimes ; effort d'ailleurs très insuffisant, puisque l'insulte contenue dans tout péché s'adressant à une personne infinie prenait de cette relation une grandeur vraiment déconcertante, et n'avait chance d'être remise que si l'offensé se contentait d'une réparation quelconque. Heureusement c'était le cas. Toujours bon et clément, Dieu n'exigeait pas du misérable débris moral, qu'était devenu le descendant d'Eve, une expiation en rigueur de justice.

Toutefois une attitude humiliée et repentante n'en demeurait pas moins le seul moyen pour celui-ci de retrouver en Dieu un père et de faire rentrer en son âme espoir et confiance. C'est ce que comprirent quelques pénitents, tels qu'un David et un Jérémie, dont les gémissements sous le poids de l'iniquité et les cris de repentir sont venus jusqu'à nous.

Malheureusement c'est ce que ne comprit pas la très grande majorité des hommes. Les pauvres blessés, constatant leur laideur morale, cessèrent de lever les yeux vers le ciel, où ils ne pouvaient plus rencontrer qu'un juge sévère ; ils se replièrent sur eux-mêmes et ne cherchèrent plus que sur leur chétif habitat et dans le rassasiement de leurs appétits les moins nobles leur raison d'exister. Chacun d'eux fit de l'exaltation et du bien-être de sa personne le but de la vie.

Chacun prit les besoins, les aspirations, les désirs, voire les caprices de la partie inférieure de lui-même, qui était la plus exigeante, pour la mesure de son activité même intellectuelle. Oubliant totalement qu'il venait d'un créateur, qu'il retournait vers lui, et que de lui seul il pouvait recevoir la béatitude comme salaire de sa fidélité à le servir durant les années de son pèlerinage terrestre, le pauvre pécheur n'attendit son bonheur que de ses propres efforts ; il ne songea qu'à se procurer toutes les jouissances possibles, sans égard pour les besoins et les droits de ses semblables. De là, chez les plus forts, cet égoïsme féroce qui abusa si affreusement des faibles, allant jusqu'à leur enlever les droits les plus élémentaires de la personne humaine, créant le hideux esclavage ; de là, cette ruée formidable vers les richesses, les plaisirs, les honneurs, le pouvoir, où chaque lutteur n'hésita pas à ruiner, à déshonorer, à tuer ses rivaux, du moment que dans ces crimes il vit un marchepied pour se hausser au dessus d'eux et les soumettre à son joug, du moment qu'il put en tirer quelque satisfaction de sa vanité ou quelque sensation nouvelle pour son appétit de luxure ; de là, ces envies, ces jalousies, ces procès, ces querelles incessantes, qui portèrent la division jusqu'au sein des familles ; de là, ces infidélités, ces meurtres passionnels, qui détruisirent tant de foyers et broyèrent tant de cœurs ; de là en un mot, l'innommable gâchis que devint la société où les rares natures qui auraient voulu vivre suivant la loi de leur raison étouffaient et ne tardaient pas à succomber, domptées par l'universel scandale et enlisées dans la corruption qui les enveloppait de toutes parts. (2)

(2) L'idolâtrie n'a plus d'autels publics dans nos pays chrétiens ; elle en garde un dans chacun de nous et l'amour-propre (qui n'est qu'un autre nom de l'égoïsme) ne cesse pas de lui offrir de l'encens, voire de lui immoler des victimes humaines, souvent les plus innocentes. C'est un Moloch que l'amour-propre, et qui dira les pauvres fragiles créatures qu'il dévore chaque jour, qu'il dépouille tout au moins des biens les plus pré-

Oui, c'est dans l'égoïsme individuel qu'il faut chercher la racine de ce lamentable désordre, qui a formé de tout temps le train du monde, mais surtout du monde païen. Et c'est encore dans l'égoïsme de quelques individus que nous découvrons, la plupart du temps au moins, la cause de ces horribles cataclysmes, qu'on appelle des guerres, où l'homme fait plus de mal à l'homme que ne lui en fit jamais aucun fléau physique.

A première vue ces boucheries d'êtres humains paraissent inexplicables. Tenons-nous en à celle dont nous sommes témoins et victimes. Qu'est-ce qui pouvait déterminer, je vous le demande, de pauvres paysans westphaliens ou bavarois à se lancer, avec une fureur sauvage, pour les taillader et les égorgier impitoyablement, contre de pauvres paysans normands ou provençaux, prolétaires comme eux, cloués à la glèbe comme eux, gagnant comme eux leur pain à la sueur de leur front, sans la moindre préoccupation de ce qui se passait à quelque vingt lieues de leur chaumière ou de leur lopin de terre ?

Sans doute le paysan westphalien ou bavarois n'échappait pas, lui non plus, à l'infection de cet universel égoïsme que je viens de signaler. Lui aussi mettait ses petits intérêts et ses maigres plaisirs au-dessus de tout. Mais il n'était nullement contrarié par l'égoïsme du normand ou du provençal. La distance qui les séparait suffisait à les garantir de tout conflit. Seulement le laboureur westphalien ou bavarois

cieux de l'âme et du corps? Sans doute l'amour de soi est le ressort essentiel de notre activité, il fait partie de l'instinct de conservation. Si le Christ nous invite à nous haïr nous-même, c'est parce que cette haine est une façon de nous aimer mieux, puisque ainsi nous nous sauverons plus sûrement. Le mal, c'est que dans l'homme, vicié par les trois concupiscentes, l'amour de soi n'est pas ordonné. Il ne respecte ni les droits de Dieu, ni ceux du prochain. Il ne respecte pas même la hiérarchie de nos facultés en nous. Il élève la chair au rang de reine et réduit l'esprit en esclavage. C'est pourquoi pas de vertu sérieuse, pas de sainteté, sans la victoire sur nous-même.

appartenait à une collectivité qui s'appelait la nation allemande. A la tête de cette nation, le hasard de la naissance ou de la fortune avait mis quelques hommes, semblables à peu près en tout aux autres, souffrant des mêmes infirmités physiques et morales, des mêmes faiblesses, des mêmes besoins. Mais ces hommes, en vertu de leur fonction, étaient en mesure de mettre en mouvement ces masses, admirablement organisées pour la destruction, qu'on appelle des armées. En regardant les millions d'épées qu'il ne dépendait que d'eux de faire sortir du fourreau ; en considérant les millions de fusils qu'ils pouvaient déclencher d'un seul mot ou d'un seul signe ; en contemplant leurs merveilleuses usines, qui, nuit et jour, fondaient des canons géants et les engins les plus meurtriers, ils se sont grisés de leur propre puissance. Ils se sont vus comme multipliés par ces milliers d'êtres mis à leur service. Leur chétive individualité leur a paru en quelque sorte dilatée et épandue dans chaque soldat et chaque sujet. Absorbant dans leur insignifiante personne la collectivité dont ils étaient les chefs, s'identifiant en quelque sorte avec elle, ils se sont sentis démesurément agrandis. Toutefois ils se sont aperçus que cette dilatation de leur moi, toute prodigieuse qu'elle était, s'arrêtait à certaines frontières. Au-delà, les arrogants personnages ont vu des rivaux, dont la puissance égalait ou même dépassait la leur, des rivaux occupant les plus belles et les plus fertiles portions de la planète, maîtres des routes des mers par leurs ports admirablement situés, par leurs lointaines colonies et leurs innombrables vaisseaux.

Ce parallèle, loin de les rappeler à la modestie, n'a fait qu'offusquer leur orgueil et qu'exaspérer leur envie. Que valaient ces étrangers, ces vulgaires politiciens, ces flatteurs de la plèbe, comparés à eux les êtres de force, de science et de méthode ? Assurément, ils ne méritaient pas d'occuper une aussi large place au soleil, ils n'étaient pas aptes à dominer

et à organiser l'humanité. Les élus pour cette oeuvre, bienfaisante entre toutes, c'étaient eux ! Eux seuls avaient reçu du créateur les dons propres à mener à bien une telle entreprise. Donc chercher à imposer au reste du genre humain leur culture et leur hégémonie, vouloir que rien d'important ne pût se décider dans les conseils des nations en-dehors de leur assentiment, c'était simplement vouloir remplir leur mission et répondre aux desseins du créateur sur eux. (*)

Ainsi masquaient-ils et se voilaient-ils à eux-mêmes leur rêve de cupidité et de domination universelle né d'un égoïsme sans frein. Il ne leur échappait pas toutefois que, un tel rêve entraînant nécessairement l'humiliation d'adversaires puissants, son exécution ne pouvait venir que de la force. La force, ils l'avaient dans leurs soixante millions de sujets. Encore fallait-il que ceux-ci, pour devenir un docile instrument de conquête, entrassent dans les idées de leurs chefs et partageassent leurs ambitions.

(*) Rien de nouveau sous le soleil. Il y eut jadis à Ninive un surhomme, du nom de Nabuchodonosor, qui finit malheureusement par devenir une bête, mais qui auparavant avait tenu un langage absolument semblable à celui des *Yunkers* de Berlin. Il avait envoyé des *ultimatums* à tous les princes, ses voisins d'occident, leur enjoignant de reconnaître sa supériorité, et même de se joindre à lui pour achever Arphaxad, le seul rival qui lui portât ombrage. Ceux-ci ayant eu la mauvaise grâce de refuser et de renvoyer avec mépris les messagers de l'orgueilleux ninivite, Nabuchodonosor était entré dans une grande fureur et avait juré par son trône de tirer vengeance des téméraires roitelets qui osaient décliner ses offres. Ayant convoqué tous les anciens, tous ses chefs et ses guerriers, il avait tenu avec eux un conseil secret. Il leur avait dit que son dessein était de soumettre toute la terre à son empire. Ce discours ayant été approuvé de tous, il avait fait venir Holoferne (le Von Kluck d'alors) général en chef de son armée, et il lui avait dit : " Mets-toi en marche contre tous les royaumes d'occident et principalement contre ceux qui ont méprisé mon ordre. Ton oeil n'épargnera aucun royaume, et tu me soumettras toutes les villes fortes. " Seulement, sur sa route vers Jérusalem, Holoferne devait rencontrer Judith, comme dans sa ruée vers Paris Von Kluck rencontra le miracle de la Marne.

Intoxiquer leur peuple de l'idée de sa supériorité sur le reste des peuples, ce fut, quarante ans durant, l'oeuvre principale de ces singuliers gouvernants. *Deutschland uber alles, l'Allemagne au-dessus de tout* (le mot Allemagne au fond ne signifiant pas autre chose que l'oligarchie militariste qui la dominait), tel fut le mot d'ordre qu'ils s'appliquèrent à faire circuler dans les journaux, les livres, les écoles, les universités et jusque dans les chaires sacrées, tel fut l'idéal qu'ils proposèrent au cultivateur et à l'artisan aussi bien qu'au commerçant et à l'officier. En même temps, ils tenaient leur poudre sèche, ils emplissaient leurs arsenaux de canons et d'explosifs de tout calibre. Lorsqu'ils se virent bien outillés en instruments de mort et qu'ils jugèrent leur nation assez empoisonnée par leur propagande pangermaniste pour les seconder aveuglément dans les coups d'audace les plus téméraires et les plus criminels, ils provoquèrent la conflagration mondiale dont ils prévoyaient fort bien les inénarrables ravages, mais qu'ils acceptaient d'un coeur plus que léger, d'un coeur ivre d'enthousiasme, parce qu'ils comptaient bien en sortir les maîtres incontestés de notre petit globe. (4) Nous

(4) Il se trouve qu'aujourd'hui c'est l'orgueil allemand qui a été la cause immédiate des grands maux dont souffre l'humanité. Mais dans d'autres circonstances et à d'autres époques l'orgueil britannique, l'orgueil gaulois, l'orgueil espagnol, etc., n'ont pas été moins funestes. L'égoïsme se différencie sans doute un peu suivant les peuples et les individus. Chez les uns il est plutôt arrogant, austère, dur; chez d'autres plutôt tendre, modeste, et même généreux; mais il est présent chez tous. Comme l'a si finement observé La Rochefoucauld, " l'amour-propre ne se soucie que d'être, et ses transformations passent celles des métamorphoses et les raffinements de la chimie... il est dans tous les états de la vie et dans toutes les conditions, il vit partout, et il vit de tout; il vit de rien... " Il n'y a pas moins d'égoïsme dans l'humanitarisme des dévôts de la Révolution française que dans la sorte de culte que les Allemands professent pour leur race. Si ceux-ci veulent qu'on les admire, les yeux fermés, comme les types supérieurs de l'espèce, ceux-là veulent qu'on les admire comme propagateurs de fraternité et d'égalité. C'est toujours sur eux, sur leurs petites idées, sur leur manière de concevoir la nature et la société, que les uns et les autres s'efforcent d'attirer l'attention. Ils ne s'oublient jamais.

savons ce qui est advenu, et comment leur plan de conquête, si minutieusement préparé, n'a été qu'un gigantesque fiasco! Malheureusement la guerre, comme guerre, n'a que trop bien réussi. Elle n'a fait que trop bien son oeuvre de ruine et d'extermination. Nous en avons pour preuves les villes incendiées, les foyers détruits ou endeuillés, les enfants et les vieillards massacrés, les femmes outragées, les tombes de combattants valeureux s'échelonnant sur plusieurs milles de profondeur, de la mer du Nord aux frontières de la Suisse, de la mer Baltique aux rives du Danube. Et dire que tant d'horreurs sont le résultat de l'hypertrophie du *moi* individuel chez une poignée d'ambitieux! Dire qu'elles sont saluées par des cris de triomphe, par des déploiements de drapeaux, par des *Te Deum*, du moment qu'elles semblent avancer leur fortune personnelle! Que leur importe que le piédestal soit formé de milliers de cadavres et de la déchéance de toute une race, pourvu qu'il les hausse de quelques mètres au-dessus de leurs rivaux!

En vérité le vieil Horace avait raison, c'est du délire, mais du délire de rois, qui coûte horriblement cher aux sujets :

Quidquid delirant reges, plectuntur Achivi.

Ah! pour châtier ses créatures oublieuses et rebelles, Dieu n'a pas eu à chercher bien loin les verges vengeresses. Il s'est contenté de leur donner des empereurs et des monarques, sans les préserver des morsures de l'orgueil.

Comme d'autre part les hommes sont faits pour vivre en société plus ou moins étendue, et qu'il ne peut exister de corps social sans une tête qui dirige les mouvements des membres, il n'y a aucun espoir que le châtiment cesse un jour de fonctionner. Il est même sûr qu'il deviendra plus effroyable, à mesure que les hommes s'assujettiront mieux les énergies de la nature et que les différents groupements, qu'on nomme

nations, seront plus nombreux et plus forts. J'ai bien peur que les pacifistes de l'avenir aient encore des déceptions plus amères que n'en ont ceux de notre temps.

En attendant Dieu profite des excès mêmes de l'égoïsme pour le combattre et l'affaiblir dans sa racine. Si la guerre produit des maux sans nombre, que de bons effets moraux n'a-t-elle pas ? A peine a résonné l'appel aux armes que des libertins, qui ne laissaient échapper aucune des brèves jouissances que la fortune leur offrait, se trouvent tout-à-coup transformés et haussés au-dessus d'eux-mêmes. Ils se soumettent allègrement aux insomnies, à la faim, aux longues marches, au poids de la chaleur et aux désagréments de la pluie. Leur corps tremble-t-il dans l'appréhension des balles et de la mitraille, ils lui disent, comme le grand Turenne : " Ah ! carcasse, si tu savais où je te mène ! " Et cette carcasse, que tout à l'heure ils ne songeaient qu'à flatter et à gorger de bien-être, ils la mènent bravement à la mort pour ne pas forfaire à l'honneur, au devoir. Et ce n'est pas seulement sur la ligne de feu que l'héroïsme est à l'ordre du jour. Dans la vie civile, dans les cités comme à la campagne, dans les hôpitaux, dans les familles, c'est une vraie rivalité de dévouement, d'oubli de soi, de patience, de résignation et de charité sous toutes ses formes. Ainsi toute une nation se purifie et grandit par le malheur.

Il ne nous est pas moins permis de plaindre les peuples qui applaudissent à la fortune exorbitante de certains de leurs chefs. Les insensés ! Ils appellent de gaité de coeur la foudre sur eux et leurs descendants. Que de maux, par exemple, ne contenait pas en germe pour les Français le sacre de Napoléon en 1804, et pour les Allemands la proclamation du nouvel empire germanique en 1870 ? Les quelques rayons de gloire que ces événements ont pu faire rejaillir sur ces deux peuples compensent-ils, pour ne parler que de celles-là, les

grandes tribulations issues de la campagne de Russie en 1812 et de la guerre mondiale de 1914, tribulations qui auraient été évitées, si l'ambition d'un Bonaparte et d'un Bismarck n'avait pas trouvé tant de flatteurs pour l'encourager et la seconder ?

Mais il y a pire que les cataclysmes matériels et physiques. Que sont les guerres elles-mêmes, détruisant des maisons, qu'on relèvera, ravageant des champs, qui reflleuriront, tuant des hommes, qui de toute façon étaient voués à la mort, à côté des hérésies, des schismes, des doctrines sophistiques, qui s'attaquent aux âmes immortelles, leur ravissant, avec leur part de vérité et de vie surnaturelles, les moyens d'atteindre le terme de leur destinée? Or de ces autres désastres ne cherchons pas non plus d'autre cause que le *haïssable moi*. C'est pour n'avoir pas à avouer devant leurs semblables la défaite morale qu'ils avaient subie dans la lutte intérieure contre de viles passions; c'est pour se protéger contre une lumière importune qui menaçait de venir de haut et de plonger jusqu'au fond du sépulcre blanchi où ils cachaient avec soin leurs immondices; c'est pour donner le change sur leur lâcheté et leur honte, pour usurper les droits de l'innocence, pour continuer à humer l'encens et les louanges de leurs compatriotes ou de leurs sujets; oui, c'est pour de tels motifs que les Luther, les Calvin, les Henri VIII ont altéré l'Évangile, séparé des peuples entiers de la véritable Église du Christ, privé des millions d'âmes des secours de salut qu'un Homme-Dieu leur avait achetés au prix de son sang, c'est pour cela qu'ils se sont érigés en papes et ont avili l'Église sous la botte de César. (*)

M. TAMISIER, s. j.

(À SUIVRE)

(*) Dans une sphère moins haute, d'où viennent ces malentendus, ces polémiques acerbes entre membres d'une même religion ou d'une même

communauté? D'où viennent ces anathèmes fort peu canoniques que les soldats d'un même camp, que les défenseurs d'une même cause se lancent les uns aux autres? Toujours de la même source. Nous avons notre façon à nous d'adorer Dieu, nous avons nos préférences en fait de dévotions ; nous ne comprenons pas qu'elles ne soient pas partagées par tous les chrétiens. Nous avons notre tournure d'esprit, nos petites idées, nos petites trouvailles relativement au créateur et à la créature, nous nous figurons que c'est le bout de l'intelligence humaine. Comment supporterions-nous la contradiction? Que de fois un zèle en apparence très pur et très ardent n'est inspiré que par un excès d'amour-propre? Que dire de cet empressement à vouloir tirer la paille de l'oeil de notre voisin, quand nous laissons tranquillement une poutre dans le nôtre; de cette ardeur à qualifier comme elles le méritent certaines infamies chez le prochain, alors que nous trouvons les plus habiles détours pour les excuser et les atténuer chez nous; de ce saint courage à venger l'honneur de Dieu outragé par les autres, et de cette mollesse à le venger sur nous? L'amour-propre ne nous a pas faits seulement besaciers, comme le dit le fabuliste, toujours prêts à jeter derrière notre dos nos vices et nos fautes; il nous a encore frappés d'une singulière cécité par rapport à nos pires difformités.

Sir Louis-Hippolyte La Fontaine ⁽¹⁾

SON ROLE ET SON ACTION AU MILIEU DE LA TOURMENTE DE 1837-1838

(SUITE ET FIN)

V

Le 3 novembre 1838, lord Durham s'embarquait pour l'Europe avec sa famille, laissant l'administration aux mains de sir John Colborne. C'est par dépit, on le sait de reste, que Durham quittait le Canada et le poste de gouverneur. Il avait, en effet, été profondément humilié d'apprendre que l'ordonnance de son conseil spécial (28 juin), décrétant le

(1) Cf. *La Revue canadienne*, livraisons de janvier, février, avril et juin 1916. — M. de La Bruère termine ainsi, avec la présente livraison, la publication de toute une série de documents, la plupart inédits, qu'il a bien voulu extraire pour nous des manuscrits de notre grand et courageux La-Fontaine, et qui sont conservés à la *Société Historique* de Montréal. Cette série a trait, ainsi que l'indique le sous-titre, au rôle tenu et à l'action exercée par l'homme d'Etat canadien lors des "troubles" de 1837-1838. Les lecteurs de la *Revue* voudront espérer avec nous que l'érudit archiviste qu'est M. de La Bruère n'en restera pas là. En lui exprimant notre sincère gratitude, nous formons l'espoir que notre collaborateur nous reviendra souvent. Nous en serons toujours honorés à la *Revue* et ce sera tout profit pour nos lecteurs. Exhumées du trésor de notre histoire — cet écrivain de perles ignorées, comme parlait Fréchette —, de telles communications ont particulièrement lieu d'être bienvenues chez tous ceux qui cherchent à s'instruire et à instruire. Or, à la *Revue canadienne*, nous avons l'ambition, dans la mesure modeste qui nous est possible, d'être de ceux-là. Nous laissons à notre bienveillant ami de tirer lui-même la conclusion. — Pour la rédaction. — E.-J. A.

bannissement d'un certain nombre de détenus politiques aux Bermudes, avait été désavouée par Londres.

Le noble lord n'était pas encore en haute mer que Robert Nelson pénétrait en Canada, à la tête d'un corps d'Américains et de réfugiés canadiens, prenait possession du village de Napierville, et tentait un nouveau soulèvement dans le sud du district de Montréal. Colborne marcha aussitôt contre les insurgés, avec sept ou huit mille hommes, soldats, miliciens et sauvages. Au bout de huit jours, tout était rentré dans l'ordre. — La vengeance des vainqueurs fut terrible. De Montréal, on put suivre leur marche à la lueur des incendies qui dévoraient les maisons, les granges, les bâtiments, des villages entiers. Les biens des particuliers furent pillés (2) ou confisqués et vendus à l'enchère publique. Les femmes et les enfants furent abandonnés sans abris à l'approche de l'hiver, n'ayant plus pour partage que les horreurs du froid et de la faim. Plus tard, on dressa des échafauds ou encore on exila vers les colonies pénales australiennes.

A la première nouvelle de la ridicule tentative de Robert Nelson, les principaux citoyens de la ville de Montréal furent arrêtés et logés en prison. On voulait terroriser ceux qui auraient pu sympathiser avec la nouvelle insurrection. — La personnalité de LaFontaine était toute désignée pour être une des premières victimes des autorités ombrageuses d'alors. De fait, son nom apparaît en tête de la liste des personnes mentionnées dans le premier mandat d'incarcération lancé et exécuté le 4 novembre 1838.

(2) On peut s'en faire quelque idée d'après ce fait seul, que nous citons entre beaucoup d'autres. Des espèces de régimens de milice venus du Haut-Canada dans ce district *infanterie*, s'en retournèrent *cavalerie montée*. (Note de Denis-Benjamin Viger.).

To the Honorable de St. Ours, Esquire, Sheriff.

Sir,

You are hereby requested and ordered to receive in the Common Gaol of Montreal the following Prisonners untill further order :

Louis Hypolite Lafontaine, Denis Benjamin Viger, Charles Mondelet, Louis Michel Viger, Jean Joseph Girouard, John Donegany, Francis M. Desrivières, Esquires, Lewis Joseph Harkin, Dexter Chapin, Toussaint Labelle, Augustin Racicot, François-Xavier Desjardins, George Dillon, John Terrell, Henry Badeau, Louis Coursolles, François Pigeon, Cyrille David and Hiram J. Blanchard.

Montreal, 4th November 1838.

(signed) H.-EDMOND BARRON, J. P.

(True Copy)

(signed) CHS WAND, *gaoler.*

Dans une brochure, devenue rare aujourd'hui ⁽³⁾, Denis-Benjamin Viger raconte comment il fut appréhendé dans sa maison, conduit au corps de garde, puis finalement amené à la prison avec LaFontaine et tous ceux dont les noms figurent dans le mandat que nous venons de lire. Citons ce passage de la brochure de M. Viger.

“ C'est entre onze heures et midi du quatre de novembre mil huit cent trente-huit, dit-il, que l'officier de police qu'on

⁽³⁾ *Mémoires relatifs à l'emprisonnement de l'honorable D.-B. Viger.* Montréal. Imprimé par F. Cinq-Mars, 1840.

nomme ici le *grand conétable*, accompagné de trois ou quatre personnes sous ses ordres, probablement des *petits conétables*, étant entré dans la maison de Mr. D.-B. Viger, lui déclara qu'il le faisait prisonnier. Mr. Viger le requit de lui montrer l'ordre du magistrat, disant qu'il ne voulait pas partir sans cela. Le grand conétable prétendait n'en avoir pas besoin.

“Cependant il paraît qu'il se trouvait un magistrat près de la maison tout exprès, puisque le grand conétable n'eut besoin que de quelques instants pour le faire venir. A peine Mr. Holmes fut-il entré qu'il lui donna verbalement l'ordre de conduire Mr. Viger *au corps de garde* sans autre explication.

“Mr. Viger se vit forcé de partir laissant dans la maison l'escouade amenée par le grand conétable, qui lui-même le conduisit de suite au corps de garde (*), situé vis-à-vis de la partie supérieure du nouveau marché pendant que, comme il l'a su plus tard en décembre, on faisait chez lui des recherches de papiers, dont une grande quantité fut emportée.

“Mr. Viger qui s'était trouvé seul d'abord dans le corps de garde, vit bientôt arriver successivement d'autres citoyens de Montréal, qu'on plaçait dans la même pièce ou dans la pièce voisine. Ils étaient au nombre de dix-neuf entre trois et quatre heures après-midi, qu'on les fit sortir et mettre entre deux rangs de soldats pour les conduire à la prison de Montréal. Mr. Louis-Michel Viger, l'un d'eux, déclarant que ses infirmités le mettaient, comme Mr. D.-B. Viger, hors d'état de faire à pied cette longue route, on fit venir une de ces voitures qu'on nomme ici calèches dans laquelle l'un et l'autre montèrent. Les autres furent obligés de marcher dans la boue délayée, comme elle l'est ordinairement dans le com-

(*) L'emplacement du corps de garde est occupé aujourd'hui par la partie nord-ouest de l'Hôtel-de-Ville.

mencement de novembre. D'ailleurs le temps depuis plusieurs jours avait été pluvieux.

“ On croit devoir ici se dispenser d'entrer dans des détails relatifs à ce qui se passa dans la marche. Il doit pour le moment suffire de dire qu'ils défilèrent successivement devant plusieurs compagnies d'hommes armés, placés de distance en distance le long de la grande rue du faubourg Québec. (5) Ceux-ci n'étaient point des militaires. Ils étaient suivant toute apparence, pour la plupart, de ceux qui se qualifient d'anglais, parce qu'ils parlent assez généralement cette langue, dans laquelle ils prodiguèrent l'insulte aux prisonniers.

“ Rendus dans la cour de la prison, on les y retint pendant quelque temps, pour les faire ensuite entrer dans un appartement de l'étage du rez-de-chaussée d'où plus tard on les fit monter dans l'appartement supérieur d'une des ailes de la prison, dans lequel d'autres prisonniers furent amenés dans le cours de l'après-midi.

“ Tout cela s'était fait, suivant toute apparence, avec tant de précipitation que rien n'était préparé pour les recevoir. Ils ne purent avoir qu'après neuf heures du soir quelque nourriture. Ils durent à la complaisance du géolier quelques lits de sa propre maison. De beaucoup le plus grand nombre n'eut pour lit que le plancher nu, que les hardes qu'ils avaient sur eux, lorsqu'on les avait arrêtés, pour couvertures. On ne sait par quel motif on ne voulut pas permettre que les lits ni les provisions que leurs familles leur avaient envoyés leur fussent alors remis.

“ D'autres prisonniers furent amenés le lendemain : chaque jour ensuite il en entra de nouveaux. Le nombre de ceux qui se trouvèrent dans le même appartement que Mr. D.-

(5) La rue Notre-Dame actuelle qui conduisait à la nouvelle prison au pied du courant. Nous disons *nouvelle* parce que cette prison avait été inaugurée l'année précédente.

B. Viger, se monta bien vite à plus de soixante, quoi qu'il ne s'y trouvât que neuf chambres outre le vestibule. Il se trouva bientôt près de huit cents de ces détenus dans cette prison. Dans ce nombre ne sont pas compris plusieurs centaines d'autres personnes renfermées sur accusations ou sentences portées pour d'autres causes que celles qui tiennent à la politique.

“ Il est nécessaire de dire maintenant que les détenus politiques étaient l'objet de la plus rigoureuse surveillance, qu'on ne se contentait pas de leur interdire la faculté de voir aucune personne du dehors, qu'on les privait de plumes et de papiers, qu'on ne leur laissait parvenir aucun journal. ”

Mr. Viger était dans sa soixante-cinquième année lorsqu'on le jeta ainsi en prison. Il avait un tempérament naturellement délicat qu'une vie fort laborieuse, comme homme public avocat et journaliste, avait dû affaiblir. Plusieurs de ses compagnons d'infortune, persuadés qu'il était incapable de soutenir une incarcération, même d'une assez courte durée, crurent devoir signer une lettre où ils font part de leurs craintes que le séjour de la prison n'ait pour lui des suites funestes. — Cette lettre fut rédigée par LaFontaine, et nous en trouvons la copie dans ses papiers manuscrits.

Prison de Montréal, 8 Novembre 1838.

A L'Hon. de St Ours, Shérif.

Monsieur,

Nous croyons qu'il est de notre devoir de vous prévenir que l'honorable D.-B. Viger, confiné avec nous dans cette prison, nous paroît être dans un état alarmant, pour sa santé, et qu'une plus longue détention de sa personne ne pourrait qu'empirer l'état de faiblesse et d'affaïssement où il se trouve maintenant. L'humanité et même votre propre responsabi-

lité nous engagent à requérir de votre part des mesures les plus promptes pour la mise en liberté de Mr. Viger, afin de prévenir les conséquences fatales que nous appréhendons, s'il est forcé de rester plus longtemps dans cette prison.

Nous avons l'honneur d'être,
vos très hbles. Servts.

(Signé) Francs.-M. Des Rivières,
Pierre de Boucherville,
Frs. M. De Morochond,
L. H. Lafontaine,
J. A. Labadie,
J. J. Girouard,
E. A. Dubois,
Charles Mondelet,
Richard Dillon,
L. M. Viger,
Avila Weilbremner,
Dexter Chapin,
G. Dillon,
F. X. Desjardins,
F. Hamelin,
François Pigeon,
F. Goulet,
Louis Coursolle,
J. Welling,
Wm Brown,
H. Dérome,
A. H. Badeaux,
L. J. Harkin,
H. T. Blanchard,
Sam. Newcomb Jnr.,
John Donegami.

(Vraie copie) L. H. LAFONTAINE.

Cette démarche n'eut point de résultat, puisque M. Viger ne sortit de prison qu'après dix-huit mois et douze jours de détention. Les *conséquences fatales*, si vivement appréhendées alors par ses amis, ne se vérifièrent que vingt-trois ans plus tard, en 1861, date de sa mort.

LaFontaine, qui évidemment avait le talent de se procurer des plumes et du papier, écrivait le 10 novembre au procureur général, l'honorable M. A. R. Ogden, pour se plaindre amèrement de l'arrestation de son associé au barreau, M. Joseph-Amable Berthelot.

L. H. La Fontaine à A. R. Ogden, Ecr.

Prison de Montréal, 10 Novembre 1838.

A. R. Ogden, Ecr.

Monsieur,

Les circonstances qui ont précédé l'arrestation définitive de mon associé, Mr. Berthelot, m'engagent à vous écrire. Il seroit malheureux d'avoir à attribuer son emprisonnement à des motifs d'opérer notre ruine et celle d'un grand nombre de clients dont les intérêts nous ont été confiés. Nous n'avons aucun clerc capable de conduire nos affaires; et plus que tout autre, vous devez connaître quelles doivent être les conséquences de notre absence réciproque (*simultanée*) de notre bureau, non pas tant pour nous que pour notre clientèle.

Le fait d'avoir été arrêté et relâché deux fois avant incarceration doit vous convaincre que Mr. Berthelot étoit loin d'avoir la pensée de fuir ou de se soustraire aux recherches judiciaires. Quelque soit l'objet de notre détention, il me semble que de deux associés avocats, l'arrestation d'un seul devroit suffire — quand surtout l'autre est un jeune homme qui ne se mêle jamais de politique.

En attendant votre réponse, j'ai l'honneur de me sous-
crire

Votre très hble, Servt.

L. H. L.

Le 21 novembre nouvelle lettre au procureur général. Cette fois La Fontaine expose que sa propre détention est illégale et qu'il a droit à être libéré.

L. H. La Fontaine à A. R. Ogden, Ecr.

Prison de Montréal, 21 Novembre 1838.

Monsieur,

J'ai été conduit ici par force le quatre du courant, d'abord par Moffat & Meredith qui, en leurs qualités d'officiers militaires, m'ont fait prisonnier dans ma maison, ensuite conduit dans la rue sous prétexte qu'on me demandait au bureau de police, puis Déglise connétable, d'après les ordres de Benj. Holmes, Juge de paix, m'a mené au corps de garde d'où, vers trois heures, sous escorte militaire, j'ai été traîné dans cette prison. Le Capt. Daveney commandait cette escorte, et nous a ici livré entre les mains du Shérif qui lui a donné un reçu.

Le commitment a été signé par le magistrat Baron, et est en ces termes: You are requested and ordered to keep in your custody in the common gaol of the District of Montreal the following persons untill further order: L.-H. Lafontaine, etc.,

4th. November 1838.

Cet ordre est censé être adressé au géolier. Aucune offense quelconque n'y est alléguée. Le géolier n'a pas de Warrant, et c'est en vertu de l'ordre ci-dessus que notre détention a lieu.

L'ordonnance, Chap. 3, pour la suppression de la rébellion, n'a été passée que le huit, et n'a aucune disposition *rétroactive* quant à l'*arrestation* et *détention* des personnes qui y sont indiquées.

Elle n'a rapport qu'aux personnes " who, since the 1st. Nov. have been, or were, or hereafter may be, acting, aiding, or in any manner assisting in the P-rebellion, etc., — Elle ajoute: " to arrest and detain in custody all persons heretofore or now engaged in such rebellion, or suspected thereof, etc. "

Je n'ai pas été arrêté en vertu de cette ordonnance, puisqu'elle n'existait pas le quatre Novembre. La 2e section qui défend aux cours de prendre connaissance des actes faits en vertu de cette ordonnance et la 3e section qui est relative au rapport spécial à faire *dans ce cas* sur un writ d'*habeas corpus* ne peuvent donc s'appliquer à ma position.

Vient l'ordonnance chap. quatre, passée aussi le 8 novembre, et à laquelle on a voulu donner un effet rétroactif quant à la détention des personnes déjà arrêtées, et par laquelle on suspend l'*habeas corpus* dans certains cas. Mais pour cela, il faut, pour que les personnes en soient frappées, qu'elles soient en prison ou autrement sous garde " by any Warrant for high treason, suspicion of high treason, or treasonable practises, etc. "

Or je suis informé qu'il n'y a pas de warrant. Il n'y a que l'ordre ci-dessus qui ne spécifie aucune offense quelconque. En outre un warrant doit être accompagné d'affidavits, et je ne puis croire qu'il y ait un seul individu qui ait osé m'accuser sous serment d'aucune des offenses ci-dessus énoncées.

Je ne tombe donc pas sous les dispositions d'aucune de ces ordonnances. J'ai donc droit à mon *habeas corpus* et à être libéré.

En attendant votre réponse, j'ai l'honneur de me souscrire

Votre très hble. Servt.

L. H. L.

MM. Berthelot et LaFontaine, ne recevant pas de réponse du procureur général, conclurent sans doute qu'il fallait s'adresser à une autorité supérieure. Ils voulaient savoir pourquoi ils étaient internés. — M. Berthelot écrivit donc à sir John Colborne, mais en passant par la filière de monsieur son secrétaire.—Il se contentait d'une simple narration des faits en termes modérés et polis :

Jos. A. Berthelot au secrétaire de sir John Colborne.

Prison de Montréal, le 23 Novembre 1838.

Monsieur,

Je prends la liberté de vous écrire pour vous exposer les circonstances de mon arrestation dans l'espérance que la Justice et la protection, que j'attends de Son Excellence le Gouverneur en Chef, conduiront à ma mise en liberté après lecture de cette lettre, que je vous prie de soumettre à Son Excellence.

Je dois d'abord affirmer sur mon honneur que la première nouvelle que j'ai eu des troubles a été le 4 du courant à midi, lorsque j'ai appris que plusieurs personnes avoient été arrêtées. A cette nouvelle j'aurois pu et j'avois le tems de me soustraire aux recherches judiciaires, mais loin de là, convaincu de mon innocence, j'ai continué de suivre mes occupations tranquillement sans être inquiété, et ne m'attendant pas à passer pour suspect auprès du gouvernement. — Le 6 du courant, vers neuf heures du soir, deux messieurs volontai-

res sont venus me demander à ma pension, et m'ont notifié qu'ils venoient me chercher pour me conduire au corps de Garde. A la demande que je fis, s'ils avoient ordre de m'arrêter, l'un d'eux me répondit qu'il n'en avoit aucun, que c'étoit de son propre mouvement, et qu'il avoit la permission d'arrêter tous ceux contre qui il avoit des soupçons; et sur la demande que je lui fis, il ne put me citer aucun acte dans ma conduite qui faisoit naître chez lui des soupçons. Après avoir prolongé la conversation, il me donna jusqu'au lendemain le sept, sur la représentation que je lui fis que mon arrestation subite causeroit un tort réel à un de mes clients. — Le lendemain, vers onze heures du matin, il me trouva à mon office, (seconde preuve que je ne voulois pas me soustraire à la justice) et m'emmena avec lui. Je lui demandai d'arrêter au Palais de Justice, espérant y trouver Mr. P.-E. Leclerc, Magistrat. — Je fus assez heureux pour rencontrer ce Monsieur, qui me rendit la justice de me faire mettre en liberté, n'ayant, à ce qu'il me dit, aucune charge quelconque contre moi.

Satisfait de me voir cet acte de justice rendu, je continuai mes occupations professionnelles jusqu'à Jeudi soir le 8, vers 6 heures de l'après-midi, tems auquel je fus pour la troisième fois arrêté dans le cours de 48 heures et conduit en cette prison. Telles sont, Monsieur, les circonstances de mon arrestation. Je crois qu'elles me sont favorables, et persuadé que ma conduite n'a pu le moins du monde me rendre suspect au gouvernement, mais au contraire, mon arrestation n'est due qu'à des vengeances particulières, je sollicite respectueusement de Son Excellence le Gouverneur en Chef ma mise en liberté.

Je vous prie de me permettre d'observer que si comme quelques autres personnes contre qui on a fait des recherches judiciaires avant mon arrestation, et qui alors soustraites à ces recherches se sont montrées depuis sans être inquiétées,

j'aurois voulu de même employer ces moyens pour assurer ma liberté, je ne serois pas probablement maintenant en prison.

Je suis Monsieur avec respect,

en attendant une réponse,

votre très humble serviteur,

JOS. A. BERTHELOT.

La lettre de M. Berthelot demeura sans réponse. Si l'autorité supérieure gardait ainsi le silence, c'est apparemment qu'elle ne pouvait pas justifier sa conduite arbitraire. La Fontaine passa alors par-dessus monsieur le secrétaire et s'adressa directement à Colborne. Sa lettre, dans les circonstances, est superbe de courage et de dignité :

L. H. LaFontaine à sir John Colborne.

Prison de Montréal, le 3 Décembre 1838.

A Son Excellence Sir John Colborne,
administrateur du Gouvernement du Bas-Canada, etc.

Sir,

Dans les siècles où le droit, la justice étaient des mots pour ainsi dire inconnus aux peuples, la tyrannie, quelquefois, avoit au moins des bornes. Ici, au contraire, elle semble devoir durer aussi longtemps que la malice, la haine, la vengeance existeront dans le coeur de l'homme.

Voilà, demain, un mois que j'ai été, sous votre administration et par vos employés, traîné de force dans cette prison, avec plusieurs de mes concitoyens que vous savez être également innocents. Nous sommes détenus au secret, sans avoir

la liberté de communiquer avec nos familles, ni avec qui que ce soit.

Sous un gouvernement si vanté, la plupart d'entre nous ont été emprisonnés comme des animaux errants dans les rues. C'est le résultat de la *carte blanche* donnée au premier venu d'arrêter qui bon lui sembloit. L'immoralité qui caractérise cette violation de tout ce qu'il y a de plus sacré, la liberté personnelle du citoyen, n'était comptée pour rien par les subalternes du pouvoir, voire même s'ils n'y trouvoient pas un sujet de satisfaction.

Arrêté illégalement le 4 Novembre, je suis détenu dans cette prison plus illégalement encore. Par respect pour votre situation, je dois supposer qu'il existe contre moi quelque accusation peut-être formulée après coup, n'importe. L'accusation de haute trahison est à l'ordre du jour. Ce sera sans doute celle-là. Eh ! bien, je demande solennellement à Votre Excellence mon procès devant les tribunaux légaux et constitutionnels de mon pays. Je le demande comme un droit, car je crois qu'il en existe encore dans les lois écrites. Si je pouvois m'abaisser jusqu'à demander une faveur, encore comme telle, je solliciterois mon procès.

Un gouvernement qui a tant de moyens à sa disposition, ne doit pas hésiter à justifier l'oppression dont ses employés prennent plaisir à accabler un simple individu, seul, isolé, sans force, si ce n'est celle de sa pensée et de sa conscience que, Dieu merci ! le pouvoir ne réussira jamais à enchaîner, quoique la force physique puisse tenir son corps renfermé sous les verroux.

Ce n'étoit pas assez, pour assouvir la haine et la vengeance qui ont dicté mon arrestation, de m'emprisonner moi seul ; il falloit encore pour mieux parvenir au but proposé, celui de ma ruine et de celle de ma famille, emprisonner mon parent et associé dans l'exercice de ma profession d'avocat, seule res-

source de notre existence. Il falloit par là ruiner une nombreuse clientèle qui porte ombrage. S'il en faut une preuve, entre mille autres, on la trouve dans le fait que de tous les avocats en société au barreau de Montréal nous sommes les deux seuls associés qui soyons tous deux incarcérés.

Ce n'étoit pas encore assez. Il falloit au risque même de s'exposer à *viol*er votre parole donnée par écrit à la population du nord du district, arrêter le Dr. Berthelot, de la rivière du Chêne, dont le seul crime est d'être médecin et surtout d'être mon beau-père. C'est ce qui lui a servi de passe-ports pour venir habiter vos cachots. *Il ne me reste plus qu'un seul membre de ma famille en liberté. Elle trouve peut-être momentanément une protection dans son sexe.* (*)

Si Votre Excellence me refuse mon procès ou ma liberté, et persiste à autoriser la continuation de notre emprisonnement, à vous Sir, je serai forcé d'attribuer la ruine totale qui me menace moi et ma famille, la tyrannie pratiquée envers ma personne et la privation de ma liberté qui m'est encore plus chère. Cette liberté je ne veux pas l'obtenir sans solliciter mon procès. La force physique m'a traîné dans ce lieu ; mais que peut-elle, d'une manière durable, contre la force morale de l'innocence, en présence de ce tribunal qui fait tôt ou tard une égale justice et des gouvernans et des gouvernés ?

J'ai l'honneur d'être, de votre Excellence,

le très humble serviteur,

(Signé) L. H. LAFONTAINE.

(*) M. LaFontaine avait raison de craindre pour la sécurité de sa femme. Il se rappelait que Mme LaFontaine, vers la fin du mois de décembre 1837, revenant seule de Québec, avait été arrêtée pendant quelques heures aux Trois-Rivières. Ses malles furent ouvertes et soumises à l'inspection du grand connétable en vertu d'un mandat signé par M. Dickson, juge de paix du même lieu.

Quelle fut la réponse de Colborne à cet appel ému de l'innocent qui se sait injustement persécuté et fort de son droit ?... La nécessité humiliante pour LaFontaine d'avoir à subir un interrogatoire de la part de quatre de ses confrères de langue anglaise au barreau de Montréal, commissaires choisis par le gouverneur pour examiner la nature des charges portées contre les détenus politiques.

Comment LaFontaine se tira-t-il d'affaire? Nous allons le voir dans un document qu'il rédigea séance tenante, et qu'il remit aux délégués de Colborne en même temps que sa réponse à leur prétention de vouloir l'interroger.

10 Décembre 1838.

PRECIS de la Conversation entre L. H. LaFontaine, prisonnier, et Messrs. Buchanan, Fisher, Bleakley et Weeks, assumant le titre de Commissaires pour l'examen des prisonniers politiques, laquelle conversation a eu lieu dans la prison de Montréal, le 10 décembre 1838 en présence de Messrs. D. B. Viger et Charles Mondelet, aussi prisonniers.

M. Fisher interroge M. Lafontaine.

MR. FISHER.—Avez-vous préparé par écrit vos réponses à cet examen ?

MR. LAFONTAINE.—D'abord je veux savoir pourquoi vous m'avez fait venir ici.

MR. F. BUCHANAN.—Nous ne le savons pas.

MR. LAFONTAINE.—Et moi encore moins.

MR. FISHER.—Vous êtes appelé à faire votre déclaration.

MR. LAFONTAINE.—Sur quoi et sur quels faits ?

MR. FISHER.—Nous voulons avoir votre déclaration sur les événements récents.

MR. LAFONTAINE.—Dans ce cas, je dois demander si c'est comme témoin, délateur ou accusé que vous entendez m'interroger.

MR. FISHER.—C'est comme accusé.

MR. LAFONTAINE.—Dans ce cas veuillez me dire de quoi je suis accusé, et par qui je l'ai été.

MR. FISHER.—Je n'en sais rien.

MR. BUCHANAN.—Ni moi non plus; cependant il paraît par les livres que vous êtes ici sur soupçon de trahison.

MR. LAFONTAINE.—Par quels livres, s'il vous plaît? et par qui cette accusation est-elle portée?

MR. BUCHANAN.—Oh! il n'y a rien. Il n'y a pas d'*affidavit* contre *aucun de vous*, et nous n'avons *aucun* document pour le montrer.

MR. LAFONTAINE.—C'est bien, messieurs. Je prends acte de la déclaration que vous venez de faire qu'il n'y a ni accusation ni aucun *affidavit* contre nous.

Puis, voici ma réponse à l'examen que vous prétendez me faire subir.

A A. Buchanan, Ecr., D. Fisher, Ecr.,

John Bleakley, Ecr. and G. Wekes, Ecr.,
avocats, etc., etc.

Messieurs,

En réponse à votre prétention de m'interroger, je vous déclare qu'il m'est impossible de concevoir en vertu de quelle autorité légale vous assumez cette prétention. Il serait absurde de penser que vous me forcez à venir comme témoin devant vous. Traîné de force dans cette prison le quatre Novembre dernier, ce ne peut être que comme prisonnier, et par conséquent comme accusé, que vous voulez sans doute essayer de m'interroger. Dans ce cas, mon opinion est qu'un des ob-

jets réels de votre prétendue enquête est de m'exposer, moi et les autres prisonniers amenés devant vous, à nous incriminer. C'est fouler aux pieds tout ce que les lois anglaises, la justice, la morale, ont de plus sacré.

Le Chef de l'Exécutif dont vous agissez sans doute comme subdélégués, quoiqu'illégalement, sait déjà ou doit déjà savoir que ma détention et celle d'un grand nombre d'autres dans cette prison, sont illégales, immorales, injustifiables sous tous les rapports, et, pour plusieurs d'entre nous, le fruit de la malice, de la haine et de la vengeance, et qu'elles ont eu lieu dans la vue d'opérer notre ruine et celle de nos familles. Votre prétendue enquête n'a été avisée que comme un piège tendu à l'innocence des prisonniers, en ce qu'entre'autres elle a aussi pour objet d'essayer à pallier, après coup, l'emprisonnement tyrannique et illégal d'une foule de citoyens auxquels le gouvernement n'a encore pu et ne peut encore rien imputer, nonobstant tous les moyens à sa disposition. Je persiste dans le contenu de ma lettre du trois du courant, adressée à Son Excellence Sir John Colborne, et dans laquelle je lui demande solennellement mon procès ou ma liberté pleine et entière.

Pour les raisons ci-dessus je refuse de reconnaître et nie les pouvoirs ou la juridiction que vous prétendez exercer de la part de l'Exécutif.

Prison de Montréal, ce 10 décembre 1838.

L. H. LAFONTAINE.

Produced before us this 10th day of
December 1838, By L. H. LaFontaine.

(signed) DUNCAN FISHER, C. E.

Ce document est le dernier de ceux qui couvrent la période agitée de 1837-1838, et que nous avons exhumés de la volumineuse collection de manuscrits inédits laissée à la *Société Historique* de Montréal par sir Louis-Hippolyte LaFontaine. Ce document devait être un instrument de liberté, puisque, trois jours après sa rédaction, LaFontaine sortait de prison. Son associé au barreau, M. Jos.-A. Berthelot, en était sorti la veille.

Qu'il nous soit permis de rappeler, en terminant, que, moins de quatre ans plus tard, le prisonnier de Colborne était appelé à la tête de l'administration de l'Ontario et du Québec (7), c'est-à-dire à la gouverne des Canadas-Unis. Dans l'esprit de ses auteurs, l'*Union* impliquait nettement la suppression de l'influence française dans le gouvernement du Canada. Mais LaFontaine dans cette terre mouvementée—où l'on aurait voulu faire germer un grain empoisonné — sut jeter par son courage, sa ténacité et sa vaillance, une semence d'une fécondité bienfaisante. Bientôt Londres reconnaissait notre droit à parler la langue française en ce pays. Notre race, avec sa libéralité de vues, son esprit conciliant et son sens pratique, pouvait et devait participer aux avantages du gouvernement responsable.

Montarville BOUCHER de LABRUERE.

(7) Le 13 septembre 1842, jour anniversaire de la bataille des plaines d'Abraham. — C'est une date dans notre histoire. Ce jour-là LaFontaine obtenait l'octroi définitif et intégral des libertés britanniques, le pays saluait pour la première fois l'avènement d'un exécutif responsable au peuple, et enfin le gouverneur se renfermait dans son rôle de vice-roi constitutionnel.

Le bon langage au Palais

EN alignant par ordre alphabétique les changements à faire au langage de nos hommes de loi, mon intention n'est pas de leur faire des reproches. En général, nos disciples de Thémis, protonotaires, greffiers, sténographes officiels, huissiers, sténo-dactylographes s'expriment bien en langage écrit ou parlé. On fait des efforts nombreux et réels : les greffiers préparent les formules avec plus de soin ; certains écrits judiciaires ont revêtu une toilette nouvelle. Parmi ceux-ci, l'on a beaucoup remarqué le *Règlement de l'Assemblée législative de Québec*, annoté par maître L.-P. Geoffrion, secrétaire-rédacteur de l'Assemblée législative, le Code municipal (1916), l'arrêté en conseil de l'Exécutif du Québec concernant le tarif des protonotaires, les *Rapports judiciaires de Québec*, etc.

La liste des expressions que je prends la liberté de signaler peut paraître longue. Ce n'est pas à dire qu'elles se rencontrent très souvent et sur les lèvres de tout le monde. Qu'elles soient fréquentes, ou non, elles méritent quand même qu'on appelle l'attention sur elles.

Si la précision et la justesse des termes sont importantes, c'est bien chez l'homme de loi. Un mot, une expression incorrecte, une ponctuation négligée peuvent avoir des conséquences regrettables.

Appartenant à la classe instruite et dirigeante, nos hommes de loi ne peuvent refuser de prendre leur part de nos intérêts nationaux qui, tous, gravitent autour de notre langue. Leur part sera grande et belle s'ils savent faire toujours régner le français, et le bon français, au Palais.

ABRÉVIATIONS. — Ecrire L L. B., L L. L., L L. D. sans mettre de point après le premier L.

L'abréviation de C. C. est C. civ.

— de C. P. est C. pr.

— de S. R. C. est S. rev.

— de S. R. Q. est S. ref.

L'abréviation *et al* (et alii) pourrait favorablement être remplacée par *et les autres* ou *et consorts*, comme cela se dit en France.

L'abréviation du mot *heure* est h., au singulier comme au pluriel, et non *hrs*, ni *hres*, encore moins *hre*, et *hres*. Ex : Cette motion sera présentée à 10 h. 30 et non à 10.30 hres.

L'abréviation *h* suit immédiatement le chiffre de l'heure et précède celui des minutes. Autrement, on pourrait prendre le point pour indication d'une décimale et faire l'erreur de dire dix heures et trente centièmes (10.30 hres) soit dix heures et 18 minutes, au lieu de dix heures et trente soixantièmes, soit dix heures et demie.

ACCOMMODATION. — Billet de complaisance, et non *d'accommodation* (angl.)

ACOMPTE. — Ne s'écrit pas à *compte*, ni *acompte*, mais *acompte*; ne pas dire *en acomp-*

te de (on account of), mais : à compte de... Ex. : Les versements payés à compte de...

ACTE. — Loi (et non *acte*, de *act*) des possessions britanniques de l'Amérique du Nord.

ADJUGER. — Statuer sur, et non *adjuger* (adjudicate).

ADRESSER. — Porter, prendre la parole devant les jurés, parler aux jurés, haranguer les jurés et non *adresser* (address) les jurés.

AFFECTER. — Influencer et non *affecter* (affect) un vote, un témoin.

AFFIRMATIVE. — Répondre affirmativement, et non *dans l'affirmative* (in the affirmative).
V. *Négative*.

ALLÉGUÉS. — Allégations, articulations.

AMENER. — Produire et non *amener* (bring proofs) des preuves.

AMENDER. — Le Parlement français et le Parlement d'Ottawa disent avec raison *modifier*, plutôt que *amender* une loi.

APOLOGIE. — S'excuser, et non *faire apologie* (apologize).

APPLICANT. — Candidat, aspirant, postulant. *Applicant* n'est pas français.

APPLICATION. — Demande. Solliciter, demander, postuler, et non *faire application* (application) pour une position.

ARGENTS. — Les deniers, l'argent, et non *les argents*.

ASSAUT. — Attentat aux mœurs, à la pudeur, et non *assaut indécent* ; voies de fait, et non *assaut simple* ; coups et blessures, et non *assaut grave*.

AUDITEUR. — Vérificateur.

AUTANT. — En tant que, et non *en autant que* (in as much as).

AVIS. — Dire l'A-venir, plutôt que : *avis du jour fixé pour le procès* (notice of the day for the trial).

Voici une forme élégante d'à-venir imitant la lettre de faire-part :

Maître.... avocat d.... est prévenu que l'enquête et plaidoirie sur le fond aura lieu le.... au palais de justice, à Montréal (Salle Num....)

AVISEUR LÉGAL (legal adviser). — Avocat-conseil, conseiller. *Aviseur* n'est pas français.

BANC (Bench). — La magistrature, et non *le Banc* ; devenir juge, entrer dans la magistrature, et non *monter sur le Banc* ; le juge est à son siège, et non

sur le banc ; rendre jugement séance tenante, et non *sur le Banc*.

BAR. — L'inculpé, le prévenu et non *l'accusé à la barre* (bar).

BAS-CANADA. — Code civil du Québec, plutôt que *Code civil du Bas-Canada*. Les lords du Conseil privé le désignent ainsi.

BATTERIE. — Coups et blessures, et non *batterie* (battery). Le Code criminel dit : voies de faits *ou* attentat avec circonstances aggravantes.

BILL. — Mesure, projet de loi ; *bill privé* : mesure d'intérêt privé ; note, compte, addition (restaurant), mémoire ; *true bill* : accusation fondée, cas de lieu ; *no bill* : accusation non fondée, cas de non-lieu ; *freight bill* : connaissance (bateau), lettre de voiture (chemin de fer).

BOÎTE. — Le témoin à la barre, et non *dans la boîte* (box).

BUREAU. — Le conseil, et non le *bureau* (board) de direction d'une compagnie ; les membres du conseil d'administration et non le *bureau des directeurs* (board of directors) ; siège social, siège principal, bureau central, et non *bureau-chef* (chief office).

CAPASSER. — Faire émettre, exécuter, signifier un *capias*.

CAPITAL. — Capital constitué, et non *capital formé* (formed capital); capital déclaré, et non *capital enregistré* (registered); capital effectif et non *capital réel* (real); capital émis, et non *capital issu* (issued); capital-espèces, et non *capital comptant* (cash capital); capital d'exploitation, circulant, et non *de travail* (working); capital modifié, et non *altéré* (altered); capital provisoire, et non *capital intérim*; capital versé, et non *payé* (paid up capital).

CAPITAL POLITIQUE. — Faire du—: tirer un parti, un avantage politique d'une question, l'exploiter; faire du prosélytisme, de la propagande politique.

CENTIN. — Pas français. Mot légal: cent (masculin). Mot populaire: sou.

CHANGEMENT. — Distraction de juridiction, et non *changement de venue* (change of venue).

CHARGE. — Le réquisitoire, et non *la charge* de l'avocat de la Couronne; l'allocution, le résumé des débats, et non *la charge* du juge.

CHARGER. — Haranguer (les jurés); demander, exiger, ré-

clamer, et non *charger* dix dollars.

CLÉRICAL. — Faute de copie, de rédaction, lapsus calami, et non *erreur cléricale* (clerical error). Une erreur cléricale serait une erreur commise par un membre du clergé.

COMITÉ. — Commission judiciaire du Conseil privé, mieux que *comité* (committee) *judiciaire*, etc.; conseil d'hygiène, de salubrité, et non *comité de santé* (health committee); commission de la voirie, et non *comité des chemins* (road committee); commission des incendies, et non *comité du feu* (fire committee).

Le bureau d'un comité politique porte en France le nom de *Permanence*.

CONFESSION. — Consentement à jugement, et non *confession* de jugement; consentir à, et non *confesser* jugement.

CONNAISSEMENT. — Ne se dit que de l'écrit mentionnant les marchandises chargées sur un navire; quand il s'agit de chemin de fer, on dit: lettres de voiture (freight bill).

CONSOLS. — Fonds consolidés.

CONSPIRATION. — Complicité de faux, et non *conspiration* (conspiracy) pour faux.

CONTESTATION ÉCRITE. — Contredit (préféré en France).

CONTRACTEUR. — Pas français. Dire: entrepreneur.

CONTRE-APPEL (cross-appeal). — Appel incident.

CONVICTION. — Preuve de culpabilité, et non *conviction* (conviction) d'un accusé.

COPIE. — Exemplaire, et non *copie* d'une loi; lever un jugement, et non *une copie* d'un jugement.

CORPORATION. — Une corporation, et non *un corps politique et incorporé* (a body politic and corporate). Obtenir la reconnaissance civile, et non *être incorporé*.

COUR. — Plaise au tribunal, mieux que *Qu'il plaise à la Cour* (May it please the Court).

CRIEUR. — Huissier audien-
cier, et non *crieur* (crier).

CRIMINELLE. — Cour d'assises, et non *cour criminelle* (criminal court).

DATE. — Les lois sont toujours citées par les lords du Conseil privé par l'année de N.-S., plutôt que par l'année du règne du souverain.

DÉCHARGER. — Libérer, élargir (l'accusé); libérer (le jury).

DÉFALCATION. — Concussion, détournement.

DEMANDER. — Poser, et non *demand* (ask) des questions.

DÉPUTÉ. — Adjoint ou substitut du greffier, du protonotaire, du shérif, du régistrateur, et non *député greffier*, — *protonotaire*, — *shérif*, etc.

DÉQUALIFICATION. — Privation des droits politiques.

DÉQUALIFIER. — Priver des droits politiques.

DÉSHONORER. — Refuser de payer et non *deshonorer* un billet.

DIT. — Ecrire toujours d'un seul mot: ledit, ladite, mondit, madite, mesdits, mesdites. Ces expressions sont considérées comme vieillottes et ne sont presque plus usitées.

DONNER. — Prononcer, rendre, et non *donner* (give) son jugement, en parlant d'un juge.

ECR. — *Ecuyer* tend à disparaître.

ÉLÉVATEUR (elevator). — Ascenseur.

ENTRE. — L'e ne s'élide pas dans entre autres (pas *entr'autres*).

EXAMEN. — Interrogatoire principal et non *examen en chef* (examination in chief).

EXAMINER. — Interroger et non *examiner* (examine) un témoin.

EXEMPLIFICATION. — Ampliation, copie (d'un jugement).

EXCIPER. — Protester contre un jugement, déclarer ne pas y acquiescer, et non pas *exciper d'un jugement* (except to a judgment). Exciper (de) est français dans le sens d'invoquer. Exemple : Exciper du droit d'autrui.

EXCUSE. — Exoine (excuse d'un juré ou d'un témoin incapable d'assister).

EXHIBIT. — Pièce littéraire, pièce justificative (pour celui qui l'invoque).

FAUX. — Arrestation illégale, et non *fausse* (false) arrestation.

FEU. — Eviter le mot feu qui est un pléonasma après veuve (de feu), héritier, légataire, exécuteur testamentaire, fiduciaire, succession de, etc.

On dit : assurance contre l'incendie, plutôt que *contre le feu*; à l'abri du feu, non à l'épreuve (fireproof).

FILE. — Dossier.

FILER. — Produire ou verser au dossier.

FORCE. — Entrer en vigueur, et non *en force* (in force).

FUTUR. — Dans la rédaction des statuts des compagnies, des sociétés de bienfaisance, préférer le présent au futur. Ex : Le secrétaire range les documents, fait le rapport, et non : le secrétaire *rangera* les documents, *fera* les rapports.

GÉNÉRAL. — On ne met pas de trait-d'union entre général et le mot précédent dans procureur général, gérant général, etc.

On dit *comité plénier*, de préférence à *comité général*.

GÉNÉRALEMENT. — Enquête ajournée *sine die*, et non — *généralement*.

GREFFIER. — Le secrétaire, et non le greffier du parlement, de la ville. Greffier ne s'applique qu'aux tribunaux.

ICELUI. — Icelui, iceux, icelle, mots archaïques à éviter. Ex : *icelui* Citron. (*Les Plaideurs*.)

INFORMALITÉ. — Vice de forme, irrégularité, et non *informalité* (informality).

INTESTAT. — Décédé intestat, et non *ab intestat*. On dit parfaitement : héritier *ab intestat*.

JURIDIQUE. — Jour férié, et non *juridique*.

LOCALES. — Elections partielles (un ou plusieurs comtés), élections provinciales (toute une

province), et non *élections locales* (local).

MAÎTRE. — S'abrège Me, et non *Mtre*.

MAJUSCULE. — On doit la supprimer :

1o A la première lettre des jours de la semaine et des mois de l'année. Ex : *jeudi 25 février 1916*, et non *Jeudi, 25 Février 1916*.

2o Aux noms qui désignent la qualité des souverains et des hauts personnages : roi, kaiser, pacha, sultan, sir, lord, honorable. Ex. : *Le roi d'Angleterre, sir John, lord Durham, l'honorable X, monseigneur, archevêque*.

3o Au mot Limitée dans les expressions comme celles-ci : Meunerie française (limitée). Lapointe et Gendreau (limitée).

4o Aux noms propres de religions, de peuples employés adjectivement. Ex. : *La guerre européenne, la langue française*, et non, comme en anglais, *la guerre Européenne, la langue Française*.

5o A l'article du nom d'un journal, d'une revue, et à l'adjectif qui qualifie ce même nom. Ex. : *le Parler français, le Devoir, l'Action catholique, le Soleil*,

l'Action française, et non : *Le Parler Français, Le Devoir, L'Action Catholique*, etc.

6o Aux mots boulevard, avenue, place, rue dans la désignation des adresses : 18, *boulevard S.-Laurent* ; 5, *avenue Laval* ; 3, *rue S.-Sophie* ; 4, *place S.-Louis*, et non : 18, *Boulevard S.-Laurent* ; 5, *Avenue Laval* ; 3, *Rue S.-Sophie* ; 4, *Place S.-Louis*.

7o A l'*E* et à l'*O* d'Est et Ouest dans la désignation des rues : 38, *rue S.-Catherine-est* ; 8, *rue N. Dame-ouest*.

8o Aux mots *roi, circuit, supérieure*, dans les expressions : *la Cour du banc du roi, la Cour de circuit, la Cour supérieure*.

MÉPRIS DE COUR (contempt of Court). — *Injure au tribunal, résistance aux ordres du tribunal*.

MINUTES. — *Procès-verbal, compte-rendu, rapport, et non minutes* d'une assemblée.

MÉRITE. — *Contester au fond, entrer dans le vif de la discussion, et non plaider au mérite*.

NÉGATIVE. — *Répondre négativement et non dans la négative* (in the negative).

OFFICIER. — *Président d'élection, et non officier rapporteur* (returning officer) ; *président*

du scrutin, et non *sous-officier rapporteur*.

ORDRE. — Arrêté en conseil, et non *ordre en conseil* (order in council).

OUTRE. — Outre cela, et non *en outre* de cela.

PASSER. — Voter, sanctionner, adopter et non *passer* (pass) une loi; signer, souscrire (un billet). On dit: la loi est passée, passera, mais non *passer* une loi. V. *Résolution*.

PATENTE. — Brevet (d'un inventeur). On dit cependant *patente* et non *licence*, quand il s'agit d'un manufacturier de tabac, d'un passeur, d'un distillateur, d'un brasseur, etc.

PATENTÉ. — Médecine brevetée, et non *patentée*.

PÉNITENCIER. — Détention perpétuelle, et non *pénitencier pour la vie* (penitentiary for life).

PLAIDER. — Faire des aveux, avouer sa culpabilité, se reconnaître coupable, et non *plaider coupable* (plead guilty); nier sa culpabilité, se déclarer innocent, protester de son innocence, et non *plaider non coupable* (plead no guilty); invoquer et non *plaider* des circonstances atténuantes; contester au fond, en-

trer dans le vif de la discussion, et non *plaider au mérite*.

PLAIDOYER. — Ne s'entend que du discours oral; ne pas l'employer pour LA DEFENSE (acte écrit).

POURVU. — Il est prévu, et non *pourvu* que...

PRÊTS. — Nous sommes aux ordres du tribunal, mieux que *Nous sommes prêts* (we are ready).

PREUVE. — Il est acquis aux débats que..., et non *il est en preuve que* (in evidence that)...

PROCÉDÉS. — L'huissier et le shérif ont fait rapport de leurs procédures, et non *de leurs procédés* (proceedings).

PROLONGEMENT. — Prolongation, et non *prolongement* de délai.

POLL. — Le scrutin, les urnes, le bureau de vote (ne pas dire *votation*).

Poll clerk: greffier du scrutin.

POINT. — Il faut l'omettre dans les abréviations qui contiennent la dernière lettre d'un mot: *lt* (lieutenant), *Mr*, *Mme*, *Mlle*, *Frs*, *Ths*, *Mgr*, *Me* (maître), *No*, et non *lt.*, *Mr.*, *Mme.*, *Mlle.*, *Frs.*, *Ths.*, *Mgr.*, *Me.*, *No.*

PRENDRE. — Intenter, et non *prendre* (take) une action; prêter, et non *prendre* (take) serment; interjeter, et non *prendre* (take) un appel.

QUALIFICATION POLITIQUE. — Cens électoral, cens d'éligibilité.

Q. R. — L'abréviation usitée en France et dans les districts de la région de Québec est D. (demande), et R. (réponse), plutôt que Q. (question) et R. (réponse).

RAPPELER. — Abroger, et non *rappeler* (repeal) une loi.

RECHERCHES. — Mandat de perquisitions, et non de *recherches* (search warrant).

RECORD. — Registre, dossier.

RÉFÉRER. — Renvoyer, et non *référer* (refer) à un dossier.

RÈGLEMENT. — Il vaut mieux dire les statuts que *les règlements* (by-laws) d'une compagnie.

RENVERSER. — Casser, annuler, réformer, infirmer, révoquer et non *renverser* (reverse) un jugement.

RENOYER. — Demande, action rejetée, repoussée, plutôt que *renvoyée* (dismissed).

REQUÊTE. — La formule française est :

M. X., cultivateur à Saint-Lambert (Chambly), a l'honneur d'exposer...

et non

L'humble requête de X., cultivateur à Saint-Lambert (Chambly), expose respectueusement...

Dire :

Par ces motifs..., et non *Pour ces raisons...* (For these reasons).

RÉSOLUTION. — Soumettre une motion, une proposition, et non une *résolution* à une assemblée.

Passer une résolution : décider que, arrêter que, etc., adopter une proposition.

Une résolution (une décision) des directeurs.

Le conseil municipal *a résolu que...*, *a passé la résolution suivante...* (a porté l'arrêté suivant, a statué que, a émis le voeu que...).

Résolu que... : Considérant que...; *passer des résolutions* de condoléances : voter des regrets, des sympathies, des condoléances.

SECONDER. — Appuyer, et non *seconder* une proposition.

SECTION. — Dire plutôt *article, clause* d'une loi, d'un règlement.

SERVICE. — La signification, et non *le service* d'un bref.

SERVIR. — Assigner, et non *servir* (serve) une sommation; purger, et non *servir* une sentence.

SIGNATURE. — L'usage français veut que dans les signatures on mette les qualités des dignitaires ou des fonctionnaires au-dessus du nom :

Le président
LOUIS BLAIN

Le secrétaire
PAUL HOMAIS

Le shérif
HENRI DION

de préférence à

LOUIS BLAIN
Président

PAUL HOMAIS
Secrétaire

HENRI DION
Shérif.

La *Gazette officielle* du Québec tient parfaitement compte des usages des deux langues dans les signatures suivantes :

(En français) :

Par ordre,

Le greffier de la couronne
en chancellerie,

Québec,

L.-P. GEOFFRION.

(En anglais) :

By order,

L.-P. GEOFFRION,

Clerk of the Crown

in Chancery, Québec.

SOMMATION. — Bref d'assignation et non *de sommation* (writ of summons).

SUBPCENA. — Assignation (cour civile) ; citation (cour d'assises).

SOUMETTRE. — Nous soutenons que; à notre avis; nous avons l'honneur d'exposer que, et non *nous soumettons que...* (we submit that...).

TERME. — Session, et non *terme* (term) des tribunaux; durée d'office, et non *terme* d'un président, d'un secrétaire.

TRAIT D'UNION. — On l'oublie parfois :

1o Aux mots composés: contre-interrogatoire ;

2o Entre les prénoms : Ber-ryer (Pierre-Nicholas), défenseur de Ney (1757-1841); Bel-leau (sir Narcisse-Fortunat), premier lieutenant-gouverneur du Québec.

3o Entre les initiales des prénoms : G.-E. Dussault, J.-J. La-rose.

40 Entre plusieurs mots désignant une seule localité : S.-Vincent-de-Paul, Sault-au-Récollet, S.-Louis-de-France. S'il s'agit d'un nom de comté, il vaut mieux le mettre entre parenthèse : S.-Rose (Laval), S.-Angèle (Rouville).

50 Ne pas mettre de trait d'union avant les mots *général* et *adjoint* dans des expressions comme celles-ci : procureur général, gérant général ; secrétaire adjoint, conservateur adjoint de la bibliothèque de...

TRANSQUESTION. — Contre-interrogatoire.

TRANSQUESTIONNER. — Contre-interroger, et non *transquestion-*

ner, de l'anglais *to cross-examine*.

TROU D'HOMME (man hole). — Mauvaise traduction. On dit : regard (d'égoût, d'aqueduc, de chaudière, etc.).

VOTATION. — Vote (en français) ; jour du vote, du scrutin, et non *de la votation* ; *boîte de votation* : urne électorale, urne du scrutin.

VOTEURS. — Les votants, et non les VOTEURS (voters).

WARRANT. — Mandat ; mandat de perquisitions, et non *warrant de recherches* (search warrant).

Etienne BLANCHARD, p. s. s.

331 est, Sainte-Catherine, Montréal.

A travers les faits et les oeuvres

La guerre. — La campagne de Picardie. — Défaites allemandes. — Sur le front oriental. — Dans les Balkans. — La crise grecque. — Le péril de la Roumanie. — L'Allemagne et les petites nations. — La session anglaise. — Un vote de crédit. — Un milliard, cinq cent millions. — Exposé de M. Asquith. — Le débat. — M. Lloyd George et ses critiques. — La question irlandaise. — Une motion de M. Redmond. — Vive discussion. — Au Reichstag. — Les audaces d'un chancelier. — L'Angleterre et l'Allemagne. — En France. — Une déclaration de M. Briand. — L'épiscopat français. — Un document admirable. — Aux Etats-Unis.

DEPUIS notre dernière chronique les opérations militaires, sur le front occidental, se sont continuées avec des succès constants pour les Alliés. Les armées française et anglaise ont fait des progrès ininterrompus. Elles ont remporté des positions stratégiques nouvelles, enlevé aux Allemands des tranchées et des villages, et infligé à ceux-ci des pertes cruelles en hommes et en matériel de guerre. Chaque semaine les a rapprochées davantage de leurs objets, Péronne et Bapaume. Les pluies automnales ont bien pu retarder quelque peu leur avance, mais elles ne l'ont pas arrêtée, non plus que les contre-attaques furieuses que les Teutons ont multipliées en ces derniers temps.

Pour quiconque a suivi de près la campagne de Picardie, depuis le 1er juillet, il est manifeste que les Alliés ont le dessus. Dans tous les services, artillerie, infanterie, aviation, les Français et les Anglais ont affirmé indiscutablement leur supériorité. Et le fait qui se dégage de ces quatre mois de combats sur la Somme, c'est que les Allemands ont été

battus à jet continu. Ils sont encore redoutables, évidemment. Ils ont encore des ressources et de la force. Mais en face des Français et des Anglais, ils ne peuvent plus prendre des attitudes de vainqueurs. Leur invincibilité n'est plus qu'un mythe, et leur prestige militaire a subi des avaries irréparables. Leur immense et frénétique effort de Verdun s'est achevé en un fiasco sanglant, en un avortement tragique, dont les douloureux échos ont cruellement ébranlé l'orgueilleuse sécurité de la nation teutonne. Sous Verdun l'Allemagne et la France se sont étreintes dans un corps-à-corps gigantesque, et la France a fait plier les genoux à sa rivale. En résumé, sur le front occidental, la victoire a couronné les efforts héroïques des Alliés. Et nous concevons que le général de Castelnau, le grand homme de guerre dont le renom glorieux ne le cède aujourd'hui qu'à celui de Joffre, ait pu prononcer les paroles suivantes, à lui attribuées par une récente dépêche: " Nous tenons maintenant les Allemands par les oreilles, et nous continuerons à leur secouer la tête jusqu'à ce que leur étourdissement complet les force à abandonner la partie ".

Sur le front oriental, la résistance austro-allemande a rendu plus lents, en ces dernières semaines, les progrès des Russes. Quelques échecs partiels sont venus faire contre-poids à leurs succès. Leur marche sur Lemberg a été retardée. Mais en somme ils conservent encore, en Galicie et en Volhynie, l'ascendant que leur a conquis leur foudroyante offensive de l'été dernier. Pendant ce temps les Italiens continuent à faire tomber les barrières qui défendent les approches de Trieste. La région entre cette ville et Goritz est le théâtre de combats acharnés au cours desquels les Autrichiens subissent de grandes pertes.

Dans les Balkans les Alliés de l'Entente ont remporté aussi des succès appréciables. L'armée serbe réorganisée a

infligé aux Bulgares plusieurs défaites, et s'avance lentement vers Monastir. Sur le cours inférieur de la rivière Vardar, et dans la région du lac Doiran, les Anglais et les Français ont enlevé à l'ennemi des positions stratégiques importantes. L'armée de Salonique fait vaillamment sa part dans l'offensive concertée sur tous les fronts, qui se poursuit depuis le commencement de l'été.

La situation balkanique se complique en ce moment de la crise intérieure dont la Grèce est le théâtre. Le roi Constantin, toujours obstinément attaché au maintien de la neutralité, a vu se soulever contre lui une partie de la nation et de l'armée. Son ancien premier ministre, Venizelos, a quitté Athènes et est allé se mettre en Crète à la tête d'une sorte de gouvernement provisoire, dont l'objet est de faire coopérer la Grèce avec les Alliés. Subséquemment il s'est rendu à Salonique d'où il s'efforce de rallier tous ses concitoyens autour du drapeau qui symbolise pour lui le salut national. De son côté, le roi Constantin fait appel à la loyauté du peuple grec et proteste que son seul but est de préserver le pays des pires désastres. Les Alliés craignent évidemment l'hostilité du roi et de l'élément dominé par les agents germanophiles. Voilà ce qui explique la démarche faite par le vice-amiral Dartige du Fournet, qui a présenté au gouvernement d'Athènes un ultimatum demandant la remise aux Alliés de toute la flotte grecque — moins le croiseur cuirassé *Averoff* et les cuirassés *Lemnos* et *Kilkis* — et la possession du chemin de fer Pirée-Larisse. C'est là, dit-on, une mesure de précaution nécessaire à la sécurité des Alliés. La position de Constantin est assurément difficile. A-t-il manqué de clairvoyance, de loyauté, de sens politique? En tous cas, son trône est fort précaire en ce moment et sa royauté pourrait bien sombrer dans la tourmente.

Dans la revue que nous venons de faire des opérations

sur les divers fronts, nous n'avons eu, en somme, à signaler que des succès pour les Alliés. Il n'en est pas de même pour les événements militaires du côté de la Roumanie. Les Allemands font un puissant effort pour châtier le petit royaume qui, après une longue expectative, a eu l'audace de se déclarer contre les empires du Centre. Ils sont parvenus à distraire des autres fronts des forces considérables, qui, avec le concours des armées bulgares et turques, ont réussi à envahir la Roumanie et à lui faire subir de cruelles défaites. Ils ont pénétré, comme nous l'avons déjà vu, dans la province de la Dobroudja, et ils viennent d'enlever aux Roumains un poste stratégique de la plus haute importance, la place de Constantza, sur la Mer Noire. Il serait oiseux de contester la gravité de cet échec. La Roumanie se trouve en ce moment dans une situation critique. L'armée commandée par le maréchal Mackensen est en train de couper la navigation du bas Danube et d'isoler Bucarest. Il incombe aux Russes de faire l'impossible pour activer les renforts et opposer à l'avance de l'ennemi des masses capables de leur barrer le passage. Sans cela, la Roumanie sera exposée au sort désastreux de la Belgique et de la Serbie. Le roi de Roumanie a adressé aux puissances de l'Entente un pressant appel. On lit, dans le compte rendu d'une entrevue qu'il a eue avec un représentant du *Times* : " Les Roumains ne faudront point à leurs obligations, aucun ennemi ne pourra anéantir leur confiance en la cause des Alliés. Cependant ils demandent à ceux-ci qu'en dépit des exigences qu'ils doivent satisfaire et des problèmes formidables qu'ils doivent résoudre à l'heure actuelle, ils ne rejettent point à l'arrière-plan les intérêts de la Roumanie qui s'est sacrifiée à leur cause en se jetant dans la fournaise de la guerre, et qu'ils lui fassent éviter le sort malheureux de la Belgique ou de la Serbie ".

Depuis le commencement de cette formidable guerre, il

est à remarquer que les plus grands triomphes de l'Allemagne ont été remportés contre les faibles. Après la Belgique, la Serbie. Et maintenant voici les Teutons qui s'acharnent contre la Roumanie. Battus par la France et l'Angleterre, tenus en échec et souvent vaincus par les Russes, les Teutons se vengent sur les petites nations. Mais le jour de la rétribution viendra, et l'on peut déjà en entrevoir l'aurore.

* * *

En Angleterre, la session s'est ouverte le 1er octobre. Dès le début le premier-ministre a demandé à la Chambre un vote de crédits qui a permis aux députés d'ouvrir un débat général. Le crédit soumis à l'adoption du Parlement est de \$1,500,000,000. C'est le treizième depuis le commencement de la guerre, et il portera le total des sommes votées à \$15,660,000,000. Il permettra au gouvernement d'atteindre la fin de la présente année financière, durant laquelle la dépense se sera élevée à \$6,750,000,000.

En soumettant sa proposition le premier-ministre a fait observer que jusqu'ici le Parlement avait voté pour fins de guerre une somme équivalente à la dépense totale des vingt années qui ont précédé cette guerre, y compris la période des hostilités sud-africaines. En proposant le dernier vote de crédit, au mois de juillet, il avait estimé la dépense quotidienne moyenne à environ \$25,000,000. Cette estimation s'est trouvée presque absolument exacte. Pour cent treize jours de l'année financière, on a dépensé les sommes suivantes : armée, marine, et munitions, \$1,895,000,000 ; prêts aux alliés et aux " dominions ", \$785,000 ; approvisionnements, chemins de fer, etc., \$165,000,000. Pour les soixante-dix-sept derniers jours de l'exercice courant, les dépenses quotidiennes se sont élevées à \$25,350,000. Les dépenses de l'armée ont légèrement

diminué, tandis que pour les munitions elles ont quelque peu augmenté. Les prêts aux alliés et aux " dominions " ont excédé l'estimation budgétaire. Il est difficile d'espérer que les dépenses à venir puissent être moindres que \$25,000,000 par jour.

M. Asquith a fait ensuite une revue des opérations. Il a annoncé qu'en Mésopotamie les troupes anglaises ont fait des progrès et que les communications par eau et par chemin de fer se sont considérablement améliorées. La défaite des Turcs à l'oasis de Katia, à l'est du canal de Suez, a éloigné le danger d'une attaque contre ce canal, et affaibli le prestige des Turcs en Arabie et en Syrie. Dans l'Egypte orientale les Senussi ont été réduits à l'impuissance. Sur la frontière gréco-serbe l'armée de Salonique a infligé de lourdes pertes à l'ennemi, qu'elle a empêché de transférer une partie de ses forces dans la Dobrudja, et elle a ainsi aidé efficacement la Russie et la Roumanie. Dans l'Afrique sud-orientale toute la côte allemande a été occupée, et l'entière conquête de la colonie n'est plus qu'une question de temps. En France les Alliés ont enlevé aux Allemands sept milles de territoire sur un front de neuf milles. Les Teutons ont virtuellement abandonné leurs attaques contre Verdun, et leurs pertes y ont été énormes. Le total des prisonniers faits par les Alliés sur la Somme s'élève à 60,474; ceux-ci ont de plus capturé trois cent canons et 1,030 mitrailleuses. Enfin ils ont conquis la complète maîtrise de l'air.

M. Asquith a aussi parlé de la coordination qui règne maintenant dans les conseils et dans l'action militaire des Alliés. Il a rendu hommage aux efforts de la Russie et de l'Italie, au rôle héroïque de la Belgique et de la Serbie, à l'intrépide détermination de la Roumanie. Il a fait allusion à la Grèce, qui, sagement guidée et sagement gouvernée, pourrait jouer un noble rôle à côté de ceux à qui l'unissent de grandes

et glorieuses traditions. Le premier ministre a terminé son discours par des paroles empreintes d'une inébranlable énergie. " L'heure n'est pas aux timides conseils, ni aux desseins vacillants, s'est-il écrié. Cette guerre ne peut se terminer par quelque compromis, bâclé vaille que vaille, précaire et déshonorant, qui ne serait qu'un simulacre de paix. Personne ne désire prolonger d'une minute de plus qu'il ne faut le spectacle de cette tragédie de sang et de destruction. Mais nous devons à nos morts de faire en sorte que leur holocauste ne soit pas vain. L'objet que poursuivent les Alliés est bien connu. Ils l'ont proclamé fréquemment. Leur mobile n'est ni l'égoïsme ni la vengeance. Tout ce qu'ils demandent c'est réparation pour le passé et sécurité pour l'avenir. " Ces paroles ont été couvertes d'acclamations. La Chambre entière a fait une ovation au premier ministre.

Au cours du débat, quelques députés ont cherché noise à M. Lloyd George, à cause de son entrevue récente dans laquelle il a déclaré qu'à l'heure actuelle les Alliés ne sauraient souffrir d'intervention diplomatique. MM. Holt et Trevelyan ont critiqué ces paroles. M. Holt a essayé de mettre le ministre de la guerre en contradiction avec M. Asquith. M. Lloyd George a fait justice de cette manoeuvre, avec une véhémence extraordinaire. " J'ai simplement développé, a-t-il dit, les paroles du premier ministre et de M. Briand. J'ai déclaré que l'intervention des neutres à cette période de la lutte serait un triomphe pour l'Allemagne, et si je pouvais parler librement, je dirais à l'honorable député combien l'entrevue est venue à son heure. J'ai exprimé les vues du cabinet, de la commission militaire, des experts et de chacun de nos alliés. Je puis comprendre le point de vue de ceux qui se proclament pacifistes quand même ; mais ce que je ne puis comprendre, c'est que des hommes qui prétendaient approuver la guerre et son objet et gardaient le silence quand l'en-

nemi avait le dessus, hurlent maintenant pour la paix avec lui au moment où la fortune des armes commence à changer." Cette nerveuse et cinglante réplique a provoqué un tonnerre d'applaudissements.

Le ministère s'est incontestablement tiré avec honneur de ce débat. Mais il y en avait un autre qui devait lui inspirer plus d'appréhension. C'était la discussion sur la question irlandaise. Elle a eu lieu à la séance du 18 octobre. M. John Redmond l'a ouverte en proposant la motion suivante: "Que le mode de gouvernement actuellement maintenu en Irlande est incompatible avec les principes pour lesquels les Alliés se battent en Europe, et est, ou a été, surtout responsable des malheureux événements qui se sont récemment produits et de l'état d'esprit actuel dans ce pays".

A l'appui de cette motion, le chef du parti irlandais a prononcé un discours modéré dans la forme, mais très énergique et très impressionnant. Il a parlé avec un accent de sincérité qui a produit beaucoup d'effet sur la Chambre. Il a commencé par proclamer que la situation en Irlande est pleine de menaces et de dangers, et il a mis en contraste cet état de choses avec l'enthousiasme véritable qui s'y manifestait au commencement de la guerre. A quoi cela est-il dû? M. Redmond s'est efforcé de l'établir. Il a exposé la série d'erreurs et de fautes commises, et qui ont eu le résultat de paralyser les efforts patriotiques des chefs nationalistes pour rallier toute l'Irlande autour du drapeau britannique. Le couronnement de tous ces faux pas a été la formation du cabinet de coalition, qui comprenait quelques-uns des adversaires les plus acharnés de la majorité irlandaise. De ce jour la confiance du peuple a reçu en Irlande un coup mortel. Le leader des nationalistes a parlé de la rébellion de Dublin. "Je suis profondément convaincu, a-t-il dit, que si on avait réprimé le soulèvement dans le même esprit que le général

Botha l'a fait en Afrique-Sud, cela eût sauvé la situation. On a dénoncé l'Irlande parce qu'une couple de milliers d'hommes ont entrepris cette folle rébellion, l'Irlande en laquelle on n'a pas eu foi comme on a eu foi dans l'Afrique-Sud, l'Irlande qui n'a pas joui de dix ans de libres institutions comme l'Afrique du Sud. ”

M. Redmond a conjuré le gouvernement d'aborder courageusement la situation irlandaise. Il a prononcé ces graves paroles. “ Tant que la forme actuelle de gouvernement subsistera en Irlande, il y aura une opinion publique excitée et irritée; tant que le peuple irlandais verra que l'Angleterre, combattant pour les droits des petites nationalités en Europe, maintient en Irlande par la loi martiale le gouvernement unioniste malgré la volonté du peuple irlandais, il n'y a pas à espérer une réelle amélioration des choses. Que le gouvernement abroge la loi martiale et confie le commandement des troupes en Irlande à un homme étranger aux malheureux événements du passé. Que l'application de l'acte de la défense du royaume soit aussi vigoureuse que l'on voudra, mais que cette application soit faite dans le même esprit et par le même mécanisme qu'en Grande-Bretagne. Que l'on relâche les 500 prisonniers qui n'ont pas subi de procès. Que l'on traite en prisonniers politiques les insurgés condamnés à l'emprisonnement. Et par-dessus tout que le gouvernement ait le courage d'avoir confiance dans le peuple irlandais une fois pour toutes, en mettant en vigueur le *bill* du *Home rule* et assume bravement la tâche de faire face aux problèmes que cela pourrait soulever. ”

C'est M. Henry Edward Duke, le nouveau secrétaire d'Etat pour l'Irlande, qui a répondu à M. Redmond. Il a rendu hommage à la loyauté d'intention du chef nationaliste. Il a exprimé l'avis qu'il n'était pas trop tard pour remédier aux erreurs commises. Quant aux rebelles emprisonnés pour

la prise d'armes de Dublin, il a déclaré qu'ils étaient tous des chefs de la révolte. Il y en a 560. " Les chefs nationalistes, a-t-il dit, désirent-ils que l'on fasse 560 procès pour haute trahison avec toutes les conséquences possibles ? Le temps n'est pas encore venu de mettre en liberté plusieurs de ceux qui sont actuellement détenus. Mais ceux qui en ont fait la demande en offrant des cautions ont été libérés. " Le ministre a soutenu que le gouvernement doit attendre une heure favorable pour mettre fin à la loi martiale.

M. T.-P. O'Connor a répondu à ce discours en disant qu'il ne signifiait rien autre chose que " coercion ", et que toute l'histoire de l'Irlande démontre l'inanité de cette politique. Le premier ministre a défendu la position du gouvernement. Il a rappelé qu'on se trouvait en face d'une situation transitoire. Absolument parlant la loi martiale n'est pas appliquée à l'Irlande, et nul n'est plus désireux que le gouvernement d'adopter des moyens pacifiques. Lorsqu'il a parlé des prisonniers politiques, M. Asquith s'est vu en butte à des interruptions très vives. M. Lloyd George a admis que des erreurs stupides ont été commises. Il a fait appel à tous les partis, à tous les hommes de bonne volonté, pour faire disparaître les causes de méfiance entre les deux races.

M. Rawlison, représentant de l'université de Cambridge, a proposé l'amendement suivant à la motion Redmond : " Comme il importe que le Royaume-Uni et l'Irlande se joignent au reste de l'Empire pour présenter un front uni à l'ennemi, il n'est pas désirable dans le moment de discuter des questions controversées de politique intérieure ". Le vote en faveur de cet amendement et contre la motion Redmond a été de 303 contre 106.

Le Parlement britannique s'est aussi occupé des agissements des sous-marins allemands à la limite des eaux territoriales des Etats-Unis. Récemment le sous-marin U-53 a coulé

plusieurs steamers au large de la côte américaine. Et l'opinion anglaise s'en est émue. Interpellé à cet effet, le ministre des affaires étrangères, sir Edward Grey, a répondu que le gouvernement attendait que les Etats-Unis eussent défini leur attitude à propos de cet incident.

* * *

Au Reichstag allemand, le chancelier Von Bethmann-Holweg a prononcé un discours où l'on remarque surtout une tirade haineuse et violente contre l'Angleterre. Il a accusé celle-ci de vouloir détruire la puissance allemande pour élever sur les ruines de celle-ci sa propre puissance. " Une Allemagne écrasée économiquement, désarmée militairement, mise au ban de l'univers, et condamnée à une faiblesse éternelle, voilà, a-t-il dit, l'Allemagne que l'Angleterre veut voir à ses pieds. Lorsqu'elle ne craindra plus la concurrence allemande, lorsque la France aura été saignée à mort, lorsque tous ses alliés seront devenus ses esclaves, lorsque tous les neutres européens devront se soumettre à ses ordres, l'Angleterre pourra exécuter son rêve d'hégémonie universelle." Quand on entend le chancelier d'Allemagne proférer de telles paroles, on reste stupéfait de tant d'audace. Il est donc bien vaincu du stupide aveuglement germanique ! Le portrait qu'il a prétendu tracer de l'Angleterre, c'est celui de l'Allemagne prussifiée. Cette ambition démesurée et frénétique, cette soif de domination universelle ne sont-elles pas le fait de cet empire de proie fondé par Bismarck avec la devise : " la force prime le droit " ? L'Angleterre a eu, elle a ses ambitions, sans doute : ambitions coloniales surtout, ambitions commerciales, ambitions d'expansion ultra-océanique, cela est incontestable. Mais il faut avoir perdu le sens pour l'accuser d'avoir voulu devenir la maîtresse de l'Europe, d'avoir

aspiré à imposer son joug aux puissantes nations du continent. Au contraire, le reproche que pourraient lui adresser ceux qui ont quelque peu étudié l'histoire contemporaine, c'est de s'être trop désintéressée de la politique continentale, c'est d'avoir trop longtemps persisté à se draper dans son "splendide isolement", c'est d'avoir trop contribué par son abstention malavisée à la croissance du colosse teuton dont la formidable étreinte menaçait d'enlacer l'univers. Etre la première nation maritime, avoir des possessions, des bases d'influence, des comptoirs sous tous les cieux, oui, l'Angleterre a voulu cela. Mais régner sur le monde, mais dominer les peuples par la force du sabre, mais rêver de courber toutes les nations sous sa suzeraineté "kolossale" : affirmer que l'Angleterre l'a voulu, c'est un mensonge ! Et c'est un mensonge impudent quand c'est le chancelier d'Allemagne qui le commet. Car le rôle qu'il prête à la Grande-Bretagne, c'est celui de son pays, c'est celui de son empire fondé par le canon, agrandi par la rapine et cimenté dans le sang. A l'entendre, ne dirait-on pas que c'est l'Angleterre qui a voulu cette guerre, qui l'a tramée, qui l'a préparée, qui l'a déchaînée, tandis qu'au contraire elle a tout fait pour l'éviter ? Elle s'est cramponnée à la paix jusqu'au dernier instant, elle a poussé les hésitations et les tergiversations jusqu'aux extrêmes limites, jusqu'à l'heure où la prudence serait devenue de la lâcheté, la neutralité de l'aberration et l'abstention un suicide !

Ah ! la mentalité germanique ! comme elle se peint à vif dans les discours du Reichstag ! En voici un autre, prononcé non plus par le chancelier, par un membre du gouvernement impérial, mais par un socialiste, par un député qui représente une école censée hostile aux excès du militarisme et à la passion des conquêtes. Ecoutez M. Philippe Schiedemann : "Les chances de la paix sont pauvres aujourd'hui, dit-il. Depuis que Briand et Lloyd George ont prêché la guerre à ou-

trance, le chancelier ne peut parler de paix. Mais nous sommes libres de le faire. Les nations veulent la paix. Si on dit le contraire dans n'importe quel pays, on ment tout à fait. La nation française est tenue dans l'ignorance par une censure sévère qui l'empêche de voir que son pays, aussi bien que la Belgique, pourrait être libre aujourd'hui sans dépenser une goutte de sang de plus et sans perdre un pied carré de terrain de plus". Remarquez bien ces derniers mots : la France pourrait faire la paix, sans perdre un pied carré de plus que ce qu'elle a perdu en ce moment. L'Allemagne consentirait généreusement à ne garder que les départements du Nord, du Pas-de-Calais, de la Somme, de l'Aisne, des Ardennes, de Meurthe-et-Moselle, de la Meuse, etc. Au moins c'est le sens qui nous paraît devoir être attribué à ces paroles. Au surplus, un autre orateur a été plus explicite. Le comte Wostapp, un des chefs du parti conservateur, a dit : " Ce que nous avons conquis au prix de notre sang, nous le tiendrons aussi longtemps que cela sera nécessaire pour assurer l'avenir de la nation allemande ". Ici il n'y a pas d'équivoque. Evidemment il faut que l'Allemagne subisse encore d'autres défaites avant qu'on puisse songer à conclure une paix juste et honorable.

* * *

En ces derniers temps, le Parlement français a peu fait parler de lui, et nous serions tenté de l'en féliciter. Nos lecteurs le savent, nous estimons qu'en temps de guerre le parlementarisme doit confiner son ambition à faire tout ce qui est nécessaire pour seconder les efforts de ceux qui défendent la patrie; et il lui incombe de réduire au minimum les débats politiques.

Il nous semble que M. Briand est pour beaucoup dans l'assagissement du Parlement. On sait que nous sommes loin

d'admirer tous les principes et toutes les idées de cet homme d'Etat. Mais il serait injuste de lui dénier l'habileté et la clairvoyance. Nous croyons qu'il est un de ceux qui savent profiter de la leçon des événements. Récemment, si l'on croit M. Alfred Capus, directeur du *Figaro* et membre de l'Académie française, il aurait prononcé des paroles qui méritent d'être signalées. Il aurait dit, entre autres choses : " Comme résultat des leçons qui ne peuvent échapper à notre pays, jè crois qu'il reviendra instinctivement aux principes de l'autorité directe. Dans les régimes précédents, cette autorité lui était imposée par l'histoire et la coutume, tandis qu'aujourd'hui c'est le pays lui-même qui la demande par ses représentants et l'orientation plus ferme et mieux concentrée de ses affaires. Nos méthodes politiques actuelles ne sont aucunement endommagées par la guerre. Elles ont simplement besoin d'être revisées, remodelées et adaptées de nouveau. Je suis convaincu, par exemple, que l'esprit qui est né de la guerre ne tardera pas à se heurter contre l'esprit sectionnel et à le rompre. Il y substituera les notions du bien-être public qui se sont perdues dans ce que l'on pourrait appeler la pulvérisation des efforts. Ce dont on aura besoin, ce sera la concentration des efforts dans l'intérêt général. A mon avis, le besoin de demain est de concentrer au lieu de disperser, et vous ne pouvez pas vous imaginer avec quelle bonne volonté le suffrage universel acceptera ces principes. Je crois qu'il est préparé à le faire maintenant. La guerre l'a mis en état de recevoir des principes et il ne reste qu'à lui parler clairement et franchement pour l'éveiller en lui faisant constater sa propre condition ".

Ces paroles sont significatives. En termes mesurés c'est, au fond, de la restauration du principe d'autorité que parle ici M. Briand. Le premier ministre de France ne songe-t-il pas en même temps à une autre restauration ? Ne songe-t-il

pas à restaurer la liberté de la France catholique, qui est la grande France traditionnelle, dont l'âme a rendu de si sublimes accents depuis le commencement de cette guerre ?

Cette France, elle vient de parler par la bouche de son épiscopat, et elle a fait entendre un admirable langage. Les journaux catholiques nous ont apporté le texte de la lettre magnifique que les cardinaux, les archevêques et les évêques français ont publié le 15 septembre dernier. Ils y annoncent qu'au nom de leurs diocèses, au nom de la France, ils ont fait le voeu de conduire, après la conclusion de la paix, un pèlerinage de leurs diocèses respectifs à Lourdes, aux pieds de la Vierge immaculée, " et par l'unanimité de leur adhésion et de leur intention, ils entendent conférer, autant qu'il est en eux, à ce voeu et aux pèlerinages qui en réaliseront l'accomplissement, le caractère d'un acte national ". La lecture de ce document mémorable est émouvante. Nos lecteurs nous sauront gré de leur en signaler quelques passages. " Dieu n'aime pas la guerre, nos très chers frères, écrivent les évêques français. Il est le Dieu de la paix, et son Eglise range la guerre, avec la peste et la famine, au nombre des trois fléaux dont elle prie le Seigneur de préserver son peuple. Dieu n'est pas l'auteur de la guerre, ce n'est point lui qui l'a déchaînée, ce sont les hommes, et l'histoire dira le nom de ceux qui l'ont voulue et qui l'ont déclarée. — Mais Dieu, qui n'aime pas la guerre, la permet cependant comme une conséquence de la liberté qu'il a donnée aux hommes, et, quand ils l'ont déchaînée par leur libre volonté, il la fait servir à ses desseins de justice ou de miséricorde. S'il prend le nom de Dieu des armées, ce n'est pas qu'il se plaise à l'oeuvre de mort qu'elles accomplissent, mais il veut leur rappeler, d'une part, que c'est de lui qu'elles tiennent le droit de verser le sang et qu'elles ne doivent en user que pour de justes causes, de l'autre, que c'est lui qui a le pouvoir d'infliger la défaite ou d'accorder la victoire selon les vues toujours justes de sa sagesse. "

Quel noble langage, quelle hauteur de vues, quelle élévation et quelle lumière! Nos lecteurs auront remarqué comme nous la sérénité calme avec laquelle les évêques de France invoquent le témoignage de l'histoire. Cette guerre " l'histoire dira le nom de ceux qui l'ont voulue et qui l'ont déclarée ". Nous ne pouvons nous empêcher de signaler ici le contraste avec certains documents d'outre-Rhin.

* * *

Aux Etats-Unis, la campagne présidentielle bat son plein. Dans quelques jours elle sera terminée. Le résultat est des plus incertains. Il semble que durant les dernières semaines les chances de M. Wilson soient devenues meilleures. Le vote allemand sera, paraît-il, un facteur important dans le scrutin.

Thomas CHAPAIS.

Québec, 27 octobre 1916.

NOTES BIBLIOGRAPHIQUES

√ REFLETS D'ANTAN. *Poèmes*, par Pamphile Lemay. 1 vol., 218 pages.—
Chez Granger Frères, à Montréal, 1916.

Le poète qu'après Crémazie, et avec Fréchette, Gingras et Poisson, nous avons tant aimé lire, quand nous parcourions, il y a trente ans, pour la première fois, le modeste jardin des lettres canadiennes, Pamphile Lemay, se fait hélas! vieillissant. Il a pu, cependant, revoir et perfectionner quelques-uns de ses poèmes de jeunesse. D'autres, encore inédits, se sont joints à ceux-là. Et après son *Évangéline* et ses *Epis*, il nous donne aujourd'hui, ou bien ses éditeurs nous donnent, huit poèmes, " où le poète du terroir — comme parle l'avant-propos — chante les gloires de sa petite patrie ". Ce sont *la découverte du Canada, Champlain, la descente des Iroquois dans l'île d'Orléans, les braves de 1760, la vision de Montgomery, la mort de Chénier, in concordia salus* et *hymne national*. Tous les lecteurs canadiens connaissent et aiment Pamphile Lemay. Il conviendrait de faire un succès de cette nouvelle publication. Qu'on se le dise et qu'on achète ces purs et patriotiques *reflets d'antan!* Qu'on en gratifie les jeunes dans les distributions des prix! Qu'on lise et qu'on relise le vieux poète, dont le cœur fut toujours jeune! C'est faire acte de patriote. Pourquoi même l'un de nos professeurs de lettres, à l'Université, n'en ferait-il pas le thème de l'une de ses dissertations littéraires? Ni lui, ni ses élèves, n'y perdraient leur temps. En tout cas, bon succès à ces *reflets d'antan!* — E.-J. A.

* * *

4 POEMES EPARS DE JOSEPH LENOIR-ROLLAND (1822-1861), par Casimir Hébert. — Imprimerie du *Pays Laurentien* (200, rue Fullum), Montréal, 1916.

Casimir Hébert est un compilateur patient et avisé. On dirait qu'il a été créé et mis au monde pour feuilleter les vieux bouquins et ranger les journaux défraîchis. Il y cherche les jolies pages et il en trouve. Je

me demande toujours pourquoi on n'en fait pas un conservateur de bibliothèque? Il a le don, c'est sûr. A preuve, ces *poèmes épars* de Lenoir-Rolland, qu'il a ramassés, un peu partout, dans les journaux du temps. Il y en a bien au moins une vingtaine, et qui se lisent, même de nos jours, après Nelligan, après Lozeau, après Gill, et après Ferland. Sans doute, il convient de faire la part des circonstances. Nos contemporains ont la plume plus souple et le vers plus alerte. Quand même, Casimir Hébert a fait une bonne action et un acte de justice en faisant revivre Lenoir-Rolland, ne serait-ce que pour nous permettre de relire ce petit poème de 1857, intitulé Notre-Dame de Montréal, qui débute ainsi :

C'est un bloc de calcaire aux énormes assises

Il est là, sur un tertre, et ses hautes tours grises

Y soulèvent leur front altier...

E.-J. A.

* * *

LETTRES A CLAUDE, par Fernand Saint-Jacques. — Québec, 1916.

Ce sont des lettres que l'auteur, l'abbé V. Germain, de l'*Action catholique* de Québec, a publiées, sous ce pseudonyme, dans le journal où il écrit, de septembre 1914 à septembre 1915. "Elles s'adressent, dit l'auteur, aux jeunes, aux étudiants, aux écoliers et aussi — par ricochet — aux écolières, à tous ceux qui veulent se donner l'illusion de correspondre avec un ami qui les comprenne, qui les aime et qui les sermonne en toute amitié." Vous avez bien lu? *Qui les sermonne!* Eh! oui, il y a du sermon là dedans, beaucoup même. Mais ce sont des sermons agréables à entendre, et surtout si utiles, sur la noblesse du travail et sa nécessité, sur l'art d'être bon, sur la gloire de savoir se vaincre ou se dévouer. L'auteur prétend modestement avoir écrit sans "charpente", sans "facture", sans "fini" — ce qu'il ne faut pas attendre d'un journaliste, écrit-il, parce qu'il est toujours pressé. Vraiment il est trop modeste. Peut-être l'est-il trop peu, ailleurs, quand il affirme que ses "lettres à Claude" — il le sait — ont plu et que, donc, elles ont pu faire du bien. Mais ce ne sont là que des mots. Son livre est bien fait, intéressant, piquant par endroits, et, sûrement, il sera utile, très utile à tous *ceux*, et — par ricochet -- à toutes *celles* aussi qui le liront. Je gage que ce seront *elles* qui le leur feront lire à *eux* le plus souvent. Avis à qui de droit. — E.-J. A.

LES RAPAILLAGES. 1 vol. 160 pages, petit format, par l'abbé Lionel Groulx. — Imprimerie du *Devoir*, à Montréal, 1916.

Ah! quel bon petit livre, si vivant, si peu prétentieux et si canadien! Cela ne l'empêche pas, au contraire, d'être écrit en excellent français, avec de ces vieux mots de notre terroir à nous, qui constituent le plus souvent toute une évocation. A part *la leçon des érables*, qui est en vers, ce sont de petits chapitres, en prose, qui font revivre les vieilles choses et les vieilles gens: *la grise*, *le vieux livre de messe*, *la vieille croix du Bois-Vert*, et puis *l'ancien temps, quand nous marchions au catéchisme, en tricotant, le dernier voyage*... Rien que d'indiquer ces titres, c'est déjà une promesse, et l'abbé Groulx a prouvé de plus d'une façon que, quand il promet, il sait tenir. On a écrit que son oeuvre, c'était du *bon pain* de chez nous *cuit sur la sole*, ou encore de *l'étoffe du pays!* Et quelle étoffe! Comme elle fut tissée avec art et avec amour! On le sent à chaque ligne. Je dirais volontiers, moi, que ces *rapailrages*, c'est du *vrai sucre du pays*, que les gourmets des lettres canadiennes ont goûté, goûtent et goûteront longtemps. D'ailleurs l'auteur n'a pas à se plaindre; il a eu une fort bonne presse. Tout le monde raffole de ses petits chapitres, si fins, si vécus, qui sont d'un observateur, d'un homme de coeur, et tout ensemble d'un patriote et d'un croyant. Qu'il soit félicité, le cher abbé Groulx, et qu'il continue! Comme Rivard, il a touché la veine et elle est riche!

E.-J. A.

* * *

LA PROVIDENCE ET LE BONHEUR, par Louis Arnould, 350 pages. — A la Société française d'imprimerie, 15, rue de Charny, Paris.

M. Arnould fut quelques années professeur de littérature à l'Université Laval à Montréal. Il a laissé chez nous les meilleurs souvenirs. *La Revue canadienne* s'honore de l'avoir compté parmi ses collaborateurs. Il est actuellement professeur à l'Université de Poitiers. Son nouveau livre est une anthologie des pensées des grands auteurs païens et chrétiens sur la question de la Providence. Livre indépendant et convaincu, a-t-on écrit, livre de pensée et de croyance, éclos des réflexions de la guerre, " bien fait, dit un juge compétent, pendant ces années tragiques, pour affermir dans la foi les âmes trop portées à méconnaître le dogme consolant du Père céleste ". L'auteur déjà célèbre des *Ames en Prison* confronte ici les deux grands providentialistes, dont il analyse clairement et met au point les doctrines avec une rare impartialité. Tous ceux qui

aspirent au bonheur voudront savoir la théorie fondée sur l'expérience et essentiellement pratique qui en est donnée, couronnement de ce beau livre destiné sans doute à devenir l'ouvrage classique sur ces deux grands sujets. — E.-J. A.

* * *

- X DES DOUTES EN MATIERE DE FOI, par le Père Valentin-M. Breton (des franciscains), avec une préface du Père Loiseau (des jésuites). 1 vol. de 84 pages. — Chez Granger frères, Montréal, 1916.

Encore une bonne petite plaquette, d'ailleurs très élégante d'aspect et de forme, qui nous arrive sur l'aile des brises de novembre. Le Père Valentin est connu de nos lecteurs. Nous avons la bonne fortune de le compter au nombre de nos collaborateurs. Instruit, ami des lettres, homme de goût, il a tout ce qu'il faut pour prêcher sans endormir. Son nouvel ouvrage est bien encore un sermon, mais il est si attrayant ! Le Père Loiseau, dont les conférences d'apologétique ont tant de succès, nous invite à lire et à méditer les solides réflexions de cet autre apologiste de notre foi qu'est le distingué franciscain. Je ne serais pas surpris, si, sur un mot du jésuite, au sortir de sa prochaine conférence, chacun emportait au logis le beau petit livre du Père Valentin. Ce serait sûrement un excellent moyen de continuer à s'instruire de *l'unique nécessaire* et de se préparer, comme il convient à un catholique instruit, à discuter avec compétence sur *l'inévitable sujet* — la religion ! — E.-J. A.

* * *

- X LA COLONISATION DU CANADA SOUS LA DOMINATION FRANÇAISE. Précis historique, par l'abbé Ivanhoe Caron, missionnaire colonisateur. 1 vol. in-8, XII-90 pages.

Comme l'indique le sous-titre, le présent ouvrage n'est qu'un résumé donnant l'historique de la colonisation française dans l'Amérique du Nord de 1608 à 1760.

L'auteur a divisé son ouvrage en dix chapitres, qui sont autant de périodes distinctes de l'histoire de la colonisation du Canada, sous la domination française. Dans chacune de ces périodes il donne un aperçu général des faits les plus saillants. Puis il décrit l'arrivée des colons, leur établissement sur les deux rives du Saint-Laurent, le développement progressif des seigneuries et des paroisses. L'état statistique de la population est étudié à chacune de ses périodes, ainsi que les causes qui ont souvent influencé le cours de son développement normal.

Une bibliographie assez complète mise en tête du volume sera certainement utile aux chercheurs qui voudront se livrer à des études spéciales sur l'histoire de la colonisation française en Amérique.

De même un tableau par ordre alphabétique des concessions de fiefs et de seigneuries, avec les noms de chacun des concessionnaires, pourra être consulté avec profit par tous ceux qui voudront se renseigner plus spécialement sur l'organisation du régime féodal du pays.

* * *

LA CROIX DU CHEMIN. Premier concours littéraire de la Société Saint-Jean-Baptiste, de Montréal. — Montréal, 1916.

Ce recueil comprend quatorze nouvelles ayant toutes pour sujet les croix élevées dans les *rangs* de nos paroisses rurales. Il se dégage de ces piécettes un parfum de terroir qu'il fait bon respirer et que nous croyons de nature à augmenter le respect des véritables traditions de notre peuple.

Les dessins de M. Lagacé, tracés de main de maître, rehaussent la valeur des écrits et nous aident à en saisir mieux la délicatesse un peu naïve, mais si touchante !

L'initiative de la Société Saint-Jean-Baptiste, qui a permis cette publication, ne peut être trop louée. Nous recommandons bien vivement la lecture de ce livre à nos lecteurs.

* * *

LA CRITIQUE LITTÉRAIRE PENDANT LA GRANDE GUERRE, par Michel Orcival. 1 vol. in-8, 120 pages. — Paris, Jouve, 1916.

Un feuilletonniste écrit, dans *le Temps* ou *les Débats*, une étude sur *Le sens de la mort* de M. Bourget, une autre sur *La barbarie de Berlin* de M. Chesterton. Un lecteur de la campagne, n'ayant pas les deux livres sous la main, tente de s'en faire une idée au moyen des deux essais du critique. Rentré à Paris, il compare les assertions du critique et les impressions qu'elles lui avaient faites avec le texte même des deux ouvrages. Il constate que le feuilletonniste s'était mépris du tout au tout. Il le constate, il le dit et il le prouve.

Et cela s'intitule *La critique littéraire pendant la grande guerre*. Pourquoi? Que vient faire la guerre, même la grande, dans cette galère?

E. C.

LES LOINTAINS, par Daniel Sivet. In-16, 140 pages. — Paris, Plon, 1914.

D'après son propre aveu, M. Sivet mourra content d'avoir, " comme un oiseau, grisollé sa chanson ". Il devrait mourir plus content, s'il en avait chanté une autre. Les sujets de ses descriptions n'en valent pas toujours la peine. Quand il tente de les transformer en symboles, l'allégorie est loin d'être toujours claire. Quelque chose l'est, du moins, chez lui; le culte de la femme, celui de la nudité en art (*L'art*), le dégoût de l'action, l'habitude du rêve sans but. Quant au rythme, il coule avec facilité. Mais le vers, pour contenir toute la pensée, se contorsionne parfois affreusement, jusqu'à donner à la grammaire de terribles entorses. Que penser de tours comme celui-ci (*Des Yeux*) ?

Nous les aimons toujours, même s'ils sont menteurs,
Car (parce que) nous ne pouvons pas remplacer leur lumière
 Et *qu'ils* sont le chemin de nos coeurs à vos coeurs. E. C.

* * *

PRISONNIER DES ALLEMANDS, par un prêtre de la Société des Missions étrangères, infirmier militaire. 1 vol. in-16 pp. VII-160. Prix: 1 fr. 50., *franco* 1.65.— P. Lethielleux, éditeur, rue Cassette, 10, Paris (6ème).

L'auteur de ces pages vécues a été fait prisonnier par les Allemands le 17 septembre 1914, et, quoiqu'appartenant à une formation sanitaire, il n'a été relâché qu'au bout de 10 mois. Il a passé ce temps à soigner les soldats blessés et enfermés dans les ambulances allemandes, à Chauny et à Avesnes, en France, au milieu des soldats et des officiers internés à Wetzlar, à Mayence, à Straslund, en Allemagne. Tout ce qu'il raconte, il l'a vu, et il ne raconte rien d'autre. Le style est alerte, vif, coloré. Le sourire, l'émotion, le courage, la tristesse, les misères physiques et morales, les faits et les descriptions remplissent ce petit volume qui nous révèle avec précision et vérité le sort d'un grand nombre d'alliés.

* * *

X **LES NATIONS DE LA GUERRE**. (Collection L.-G. Redmond Howard).

I. L'Autriche et les Autrichiens. Traduit et adapté de l'anglais par Christian de l'Isle. 1 vol. in-12. Prix: 1 fr. — P. Lethielleux, éditeur, 10, rue Cassette, Paris (6ème).

Le premier volume de cette collection est consacré à l'Autriche. Parmi les puissances engagées dans la guerre actuelle, aucune n'offre un problème semblable à celui que présente la monarchie dualiste. L'auteur envisage l'Autriche sous tous les points de vue qui constituent les éléments de la question : origines et histoire, religion et politique, langue et littérature, commerce et industrie, composition et constitution, forces militaires, etc. Il est difficile de réunir, en moins de pages, des éléments qui permettent de se former une opinion justifiée. Les sources consultées sont nombreuses ; l'auteur a su les mettre à profit.

* * *

LES CATHOLIQUES ITALIENS ET LA GUERRE EUROPEENNE. 1 vol. in-12, Prix : 0.50 ; *franco* 0.55. — P. Lethielleux, éditeur, 10, rue Cassette, Paris (6ème).

M. Victor Bucaille, vice-président de l'Association catholique de la jeunesse française, vient de publier sur l'attitude des catholiques italiens devant la guerre européenne une très remarquable brochure. Ayant vécu au milieu d'eux les heures difficiles de mai, il apporte un témoignage précieux sur la façon dont ils envisagèrent leur participation au conflit.

* * *

A LA SUITE DES ARMEES EN BELGIQUE, par S. Scotland Liddell. Ouvrage enrichi de notes spéciales du capitaine A. de Keersmaecker, de l'armée belge. Traduit de l'anglais par Ph. Mazoyer. 1 vol. in-8, écu. Prix : 3 fr. 50 ; *franco* 3 fr. 75. — P. Lethielleux, éditeur, 10, rue Cassette, Paris (6ème).

Récit personnel de trois mois passés en Belgique. Livre vécu et singulièrement impressionnant.

L'auteur nous décrit des batailles, le pillage des villes. Il nous dit la bravoure, l'héroïsme, la patience de ceux qui ont souffert. Il nous raconte des expéditions de nuit poussées jusqu'au camp ennemi. Dans l'une d'elles, l'auteur et son ami, membre de la Croix-Rouge, arrachent sept blessés belges à la barbarie des Allemands. Il nous narre, également, certains épisodes pleins de charme, l'hospitalité reçue dans les villes bombardées, divers incidents de la guerre.

Un des chapitres les plus intéressants est celui où l'auteur nous dit comment, à Malines, les chefs-d'oeuvre de Rubens et de Van Dyck furent sauvés. Le capitaine Albert de Keersmaecker, l'ami et le compagnon de

M. Liddell, se rendit seul à Malines, sous le feu de l'artillerie allemande, et parvint à rapporter et à mettre en lieu sûr les précieuses peintures. En une autre occasion ce même ami fut fait prisonnier par l'ennemi. En plusieurs circonstances, M. Liddell parvint à s'échapper.

Fait significatif, qui prouve la véracité de l'auteur, le gouvernement, par l'intermédiaire du *Home Office*, a invité M. Liddell à préparer un compte rendu légalement attesté en vue des revendications à exercer au moment voulu.

* * *

L'AUTRE VIE, par le R. P. Guillermin. Beau volume in-12. Prix: 3 frs., *franco* 3 fr. 25. — P. Lethielleux, éditeur, 10, rue Cassette, Paris (6ème).

Si l'on a pu croire qu'il était malaisé de présenter ici-bas le ciel de façon intéressante, ce livre montre au contraire de quels aperçus vivants, et qui font palpiter notre coeur, l'Écriture et l'enseignement de l'Église nous permettent d'approcher. Ce qui fait le charme de ces pages, c'est une présentation de *l'autre vie*, par une plume alerte, d'une théologie savante, sous tous les aspects qui répondent à nos plus intimes désirs: *la société en l'autre vie, l'amour en l'autre vie, la justice, la gloire en l'autre vie*, et un chapitre spécial, dont toute la vive originalité n'est que du saint Paul étudié de fort près, qui traite du *corps en l'autre vie*, le début de l'ouvrage ayant tout d'abord solidement établi les *preuves de l'autre vie* contre les illusions, les erreurs et les troublantes théories.

* * *

LE SECRET DU SOUS-MARIN, par Guy Thorne. Traduit de l'anglais. 1 vol. in-12. Prix: 1 fr., *franco* 1 fr. 15. — P. Lethielleux, éditeur, 10, rue Cassette, Paris (6ème).

Inspiré par quelques-uns des épisodes les plus émouvants de la guerre et écrit sous la dictée des événements, ce roman a obtenu en Angleterre un succès considérable qu'il est assuré de retrouver auprès du public canadien. Commencé en étude de moeurs, avec le sens du pittoresque et cet humour national propre aux fils d'Albion, il ne tarde pas à intriquer le lecteur par une de ces énigmes qui peu à peu s'imposent à l'imagination. A mesure que la vérité se fait jour, le drame se complique de péripéties passionnantes à travers des incidents de plus en plus mouvementés. C'est le roman fait à souhait pour ceux qui demandent avant tout à un roman de l'action et encore de l'action.

D'ORAN A ARRAS. Impressions de guerre d'un officier d'Afrique. -1 vol. in-16. Prix: 3 fr. 50. — Librairie Plon-Nourrit et Cie, 8, rue Garancière, Paris (6e).

Les troupes d'Afrique françaises se sont montrées, dans la grande guerre, dignes de leur réputation légendaire. M. Henry d'Estre, dans les loisirs forcés de l'hôpital, s'est essayé à conter ce qu'il avait vu et entendu, en accompagnant au feu ces soldats d'élite, toujours prêts aux offensives meurtrières. Son carnet de campagne nous fait assister aux scènes inoubliables du branle-bas en Algérie, à l'effort libérateur de la Marne rompant la tragique angoisse d'août 1914, à la poursuite fiévreuse des barbares un instant désemparés, à l'Iliade qui se déroula sous Soissons, autour d'Arras, aux abords du fameux Labyrinthe, un des plus formidables centres de résistance des lignes allemandes. Ses tableaux, exacts quoique sobres de désignations personnelles, mettent en un relief vivant les hommes et les choses. Ses récits, relevés de maintes anecdotes caractéristiques, donnent une idée impressionnante de la lutte de géants où la France est engagée, des épisodes sanglants ou familiers qui l'accidentent.

* * *

UN CATECHISME PANGERMANISTE A L'USAGE DU SOLDAT ALLEMAND, par Houston Stewart Chamberlain. Traduit par un mobilisé. Introduction par M. E.-C., archiviste-paléographe. In-12. Prix : 0.50; *franco* 0.55.—P. Lethielleux, éditeur, 10, rue Cassette, Paris (6e)

La traduction de ce "Catéchisme pangermaniste", à l'usage des soldats allemands, par un mobilisé, avec le petit commentaire qui l'accompagne, nous donne l'une des manifestations les plus récentes, et aussi les plus audacieusement extrayagantes, de ce qu'est cette religion dont le kaiser s'est constitué, non seulement le pontife suprême, mais le véritable dieu.

* * *

↓ *SIMILIA SIMILIBUS* ou LA GUERRE AU CANADA, par Ulric Barthe. 1 vol. de 250 pages, in-12. Prix: \$0.50, *franco* \$0.55.

↓ VERS LE BIEN, par Marie Sylvin. 1 vol. de 84 pages. Prix: \$0.50 *chaun*, *franco* \$.055.

↓ LE LIVRE D'OR DES CANADIENS. Souvenir du 24 juin 1916. Magnifiques gravures. Grand in-4, *franco* \$1.10.

* * *